

Loire

LE DÉPARTEMENT

RAPPORT DES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2025

SOMMAIRE

I – Le contexte d’élaboration des orientations budgétaires 2025.....	5
A– Le cadre financier et macro-économique.....	5
1 – La trajectoire pluri-annuelle	5
2 - Le contexte économique et budgétaire	6
B - Les orientations budgétaires 2025 : des investissements toujours dynamiques et une dette maîtrisée	7
1 - Le soutien à l’investissement local.....	7
2 - La stabilisation du stock de dette	7
II – Bilan comparatif du Département de la Loire	7
III – Scenarii de prospective sur 2024-2027 pour le Département de la Loire.....	7
IV – Situation et orientations budgétaires du Département pour 2025	8
A - LES RECETTES PREVUES POUR 2025	10
1 - Les recettes de fonctionnement.....	11
1-1 - Les dotations d’État.....	12
1-2 - La fiscalité directe.....	12
1-3 - La fiscalité indirecte.....	12
2 - Les recettes d’investissement prévues pour 2025.....	13
B - LES DEPENSES PREVUES POUR 2025.....	14
1 - Les dépenses de fonctionnement	15
2 - Focus sur le reste à charge AIS (Allocations Individuelles de Solidarité)	18
3 - Les dépenses d’investissement.....	19
C - L’EPARGNE.....	21
V – Présentation des politiques publiques.....	23
A - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	23
1 - Transports.....	23
1-1 - Transports des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH).....	23
1-2 - Aéroport St Etienne-Loire.....	23
2 - Voirie.....	23
2-1 - Les moyens en matériels et bâtiments.....	23
2-2 - Le maintien en état et l’entretien du patrimoine routier	24
2-3 - Les aménagements d’infrastructures	25
3 - Coopération territoriale.....	26

4 - Agriculture et forêt.....	26
4-1 - Soutien aux entreprises agricoles et au développement des filières agricoles.....	26
4-2 - Aménagement foncier et développement durable des espaces ruraux.....	27
4-3 - Soutien aux entreprises agroalimentaires	27
4-4 - Soutien à la filière bois.....	27
5 - Eau.....	28
5-1 - Planification stratégique	28
5-2 - Accompagnement des collectivités et autres structures.....	28
5-3 - Accompagnement des usages agricoles	29
6 - Environnement	29
6-1 - Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et des milieux naturels.....	29
6-2- Cadre de vie.....	30
6-3 - Sensibilisation à l'environnement.....	30
7 - Transition numérique.....	30
7-1 - Donner l'envie du numérique.....	30
7-2 - Etre garant d'une infrastructure de qualité et d'un territoire connecté.....	30
7-3 - Etre acteur de son territoire	30
8 - Politique cycliste.....	31
B - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOLIDARITES HUMAINES	32
1 - Autonomie	32
2 - Enfance et famille	33
3 - Insertion.....	34
4 - Action sociale et santé	34
5 - Logement et habitat.....	35
C - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	36
1 - Éducation	36
2 - Culture	36
3 - Sport - Jeunesse.....	37
4 - Tourisme	38
D - FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	39
1 – Fonctions stratégiques	39
1-1 Communication – promotion du Département et de ses actions.....	39
1-2 - Modernisation de l'action publique	40
2 – Fonctions ressources	40
2-1 - Ressources humaines	40
2-2 - Moyens généraux.....	43

2-3 - Ressources et charges communes	45
2-4 - Sécurité.....	45
2-5 - Dette départementale	46

Annexes

Annexe 1 - Regard financier – Département de la Loire – Bilan financier comparatif 1988-2023 réalisé par la Banque Postale

Annexe 2 – Scenarii de prospective 2024-2028

Annexe 3 - Situation des autorisations de programme

Annexe 4 - Situation des autorisations d’engagement

Annexe 5 - Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de rémunération et à la durée effective du travail

Orientations budgétaires pour 2025

I – Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2025

Temps fort qui ouvre la session budgétaire, le débat d'orientations budgétaires permet d'engager une discussion essentielle sur la capacité financière globale de la collectivité et les choix stratégiques qui présideront à l'élaboration du budget.

En 2025, cette étape budgétaire s'inscrit dans un contexte très incertain : à la date de rédaction du rapport, aucune Loi de Finances n'est votée.

Néanmoins, il est projeté le calendrier annuel comme suit :

- Débat d'Orientations Budgétaires en février
- Budget primitif en mars avec reprise anticipée des résultats de l'année précédente
- Compte administratif et budget supplémentaire en juin
- Décision modificative n°2 en octobre
- Décision modificative n°3 en décembre.

En l'absence de Loi de Finances, les orientations budgétaires (OB) sont construites en fonction du dernier cadre financier et macro-économique connu.

Malgré les difficultés rencontrées par les départements, elles expriment la volonté de soutenir l'investissement local.

A– Le cadre financier et macro-économique

1 – La trajectoire pluri-annuelle

Les Etats membres de la zone euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (TSC). Ces règles avaient été suspendues jusqu'à fin 2022 afin de permettre aux Etats membres d'adopter différentes mesures de soutien à l'économie, à la santé et à la relance de la croissance. Ces textes prévoient pour la France un plafond de déficit de 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB. Or, fin 2024, le déficit devrait atteindre 6.1% du PIB et la dette publique plus de 112% du PIB.

Cette situation dégradée des finances publiques a conduit la Commission européenne à ouvrir, le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers la France.

L'Etat doit soumettre un plan budgétaire à moyen terme à la Commission européenne, laquelle présentera une trajectoire de référence pour l'évolution des dépenses permettant un ajustement structurel d'au moins 0.5% du PIB par an.

Le non - respect d'une trajectoire de redressement expose la France à des sanctions allant jusqu'à 0.1% du PIB par an, soit environ 2.8Mds€ par an.

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 prévoyait de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici la fin du quinquennat. Or, compte tenu du dérapage attendu en 2024, le retour en-dessous du seuil de 3% de déficit n'est pas prévu avant 2029.

La situation dégradée des finances publiques s'est traduite par une hausse, encore modérée mais significative et persistante, de la prime de risque sur les emprunts français.

2 - Le contexte économique et budgétaire

Au niveau mondial, un ralentissement économique est inéluctable compte tenu du vieillissement démographique, de la raréfaction des ressources, de l'urgence environnementale, de la stabilisation de l'économie chinoise, d'une plus grande régionalisation des échanges internationaux.

Les prévisions macro-économiques dessinent des perspectives fragiles de croissance en 2025 :

- croissance de l'activité établie à 1.1% dans le PLF élaboré en 2024, portée essentiellement par un rebond de la consommation des ménages et des investissements des entreprises : une prévision qualifiée en 2024 d'« optimiste » par le Haut Conseil des Finances Publiques alors que l'Allemagne, premier client et premier fournisseur de la France, se trouve en récession ; en janvier 2025, l'absence de budget retient les investisseurs, notamment étrangers, le taux d'épargne des ménages atteint 18% du revenu et témoigne de leur attentisme, la croissance, quant à elle, est plutôt prévue inférieure à 1% ;
- l'inflation prévue en 2025 à 1.8% dans le PLF élaboré en 2024, jugée « élevée » par le Haut Conseil des Finances Publiques « au regard de l'ampleur du mouvement de désinflation observé depuis le début de cette année » (modération salariale constatée depuis 2023, repli des prix énergétiques, stabilité des prix alimentaires) ; en décembre 2024, l'inflation est estimée à 1.6% par la Banque de France, l'OCDE et le FMI ;
- l'endettement public restera très élevé : plus de 3 000 milliards d'euros.

A la date de rédaction du rapport, l'effort demandé aux collectivités pour participer au redressement des comptes publics est limité à 2.2 Mds€ et le fonds de précaution, qui devait prélever 3Mds€ sur les recettes des 450 grandes collectivités et intercommunalités, est remplacé par un « lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités les plus favorisées. Le Département de la Loire, comme 45 autres départements, étant en situation de fragilité sociale, ne sera pas concerné par ce lissage.

Pour les Départements, il s'agit de faire face à des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes (effet ciseau) dans un contexte financier et fiscal inédit : ils ont perdu tout pouvoir fiscal, les DMTO représentent en moyenne plus de 20% des recettes de fonctionnement (11% dans la Loire), enfin, environ la moitié des recettes de fonctionnement (TVA et DMTO) est sensible aux conjonctures économiques et immobilières. Parallèlement, les subventions ciblées, en particulier sur les projets environnementaux, se substituent aux dotations globales.

La hausse continue des dépenses d'action sociale, combinée à la chute des DMTO (-10% en 2024 pour la Loire) et au fort ralentissement du dynamisme de la TVA se traduisent par un net recul de l'autofinancement.

Pour faire face aux crises, se sont développés des dispositifs d'auto-assurance : en 2022, une mise en réserve de 15M€ des DMTO, dont le montant avait été exceptionnel, avait été possible dans notre département (comme dans 32 autres départements) ; elle a été utilisée, en 2024, à hauteur de 10 M€ et sera prélevée des 5M€ restant en 2025 pour faire face notamment aux dépenses sociales.

La tendance nationale prévoit une relance du marché immobilier en 2025 de +7%, nous permettant d'inscrire un montant de 92M€ en DMTO pour ces orientations budgétaires.

Malgré un contexte marqué par une augmentation des dépenses de fonctionnement et une absence de visibilité sur les décisions de l'Etat pour 2025, le Département confirme son engagement fort dans les investissements de croissance, aux côtés des territoires et de leurs habitants.

B - Les orientations budgétaires 2025 : des investissements toujours dynamiques et une dette maîtrisée

1 - Le soutien à l'investissement local

En 2025, ce seront près de 80 M€ qui seront injectés dans l'économie locale dont 60 M€ en maîtrise d'ouvrage directe et 20 M€ en aides aux tiers.

Par l'exercice de ses compétences, le Département est en capacité d'apporter un réel soutien aux entreprises et à l'emploi sur le territoire : routes, collèges, aménagement numérique, stratégie patrimoniale...

Les dépenses d'investissement hors dette sont projetées comme suit par grande politique :

- Aménagement et développement du territoire : 47M€
- Société, citoyenneté, attractivité : 20M€
- Fonctions transversales : 11M€
- Solidarités humaines : 2M€

2 - La stabilisation du stock de dette

Le maîtrise de la dette est un facteur important de la soutenabilité des finances à moyen terme et donc de la capacité à investir dans un contexte financier instable : en 2025, le stock de dette restera, comme en 2024, inférieur à 300 M€, retrouvant en cela son niveau de 2009. Si, comme le constate les économistes, une crise survient en moyenne tous les 10 ans, il s'agit de se doter, en amont, des moyens d'agir en faisant de la maîtrise de la dette un élément de bonne santé budgétaire tout autant qu'un dispositif de gestion des risques.

II – Bilan comparatif du Département de la Loire

Traditionnellement, une étude comparative des différents indicateurs financiers et des éléments de comparaison, basés sur les budgets primitifs des départements et en particulier du Département de la Loire, est présentée.

Ces données, extraites notamment des bases de la Direction Générale des Collectivités Locales, n'étant pas publiées au moment de la rédaction du rapport, il est proposé un bilan financier comparatif 1988-2023 du Département de la Loire réalisé par la Banque Postale. Ce bilan figure en annexe 1 du présent rapport.

III – Scenarii de prospective sur 2024-2027 pour le Département de la Loire

Cette analyse prospective a pour objet de présenter les horizons budgétaires de la collectivité au cours des prochaines années selon la déclinaison de différentes hypothèses financières. Elle figure en annexe 2 du présent rapport.

IV – Situation et orientations budgétaires du Département pour 2025

La situation financière des départements se tend très nettement, sous l'effet des dépenses qui s'accroissent (ressources humaines, dépenses sociales...) et alors que les recettes sont fragilisées (chute des DMTO, dynamique de TVA plus faible que prévue, compensations partielles de dépenses subies...). Le Département de la Loire, comme beaucoup d'autres départements, doit faire face à l'effet ciseau.

Cette situation conduit inévitablement à une dégradation de l'épargne. L'épargne et les ratios associés montrent des signes d'alerte et invitent à la prudence. Le Département sera ainsi en 2025, en épargne nette négative, et ce, bien qu'il mobilise le solde (5 M€) de la mise en réserve de DMTO constituée en 2022.

Ces éléments sont confortés par l'exercice de prospective qui démontre qu'à court terme, le Département doit trouver de nouvelles sources de financement et dégager des marges de manœuvre sur le fonctionnement pour assurer la pérennité des finances. Il s'agit ici de garantir la solvabilité du Département et de financer les projets d'investissement du mandat.

Malgré la situation, le Département continue d'investir et poursuit sa politique de maîtrise de l'endettement.

Les grands équilibres pour 2025 :

*Des **dépenses de fonctionnement** hors frais financiers et hors provision à hauteur de **816 M€** soit **+4.2%** par rapport au BP 2024,

*Des **recettes de fonctionnement** hors provision à **840 M€** soit **+2.4%** par rapport au BP 2024,

*Des **dépenses d'investissement** à **80 M€** en baisse de 2.1% par rapport à 2024,

*Des **recettes d'investissement** pour **13 M€** hors emprunt,

*Un **emprunt** prévu à **58 M€**,

*Une **reprise de la mise en réserve de DMTO** à hauteur de **5 M€**,

Sur ces bases, le budget s'inscrit dans le cadre des priorités de l'Assemblée départementale :

- Plus de 550 M€ consacrés aux solidarités humaines, part la plus importante du budget départemental (58%) avec l'autonomie, l'insertion, l'enfance et la famille, le logement ainsi que l'action sociale et la santé.
- 71 M€ consacrés à l'aménagement et au développement du territoire qui comprennent la voirie, la coopération territoriale, l'agriculture, l'eau, l'environnement, la transition numérique, la politique cycliste et les transports des élèves et étudiants handicapés.
- Plus de 48 M€ consacrés à la société, la citoyenneté et l'attractivité du territoire qui regroupent les politiques éducation, culture, sports-et-jeunesse et tourisme.
- Les crédits au titre des fonctions ressources et stratégiques devraient s'élever à plus de 272 M€ qui regroupent les politiques sécurité avec le SDIS, les moyens généraux (gestion des bâtiments et des équipements notamment), les ressources et charges communes avec notamment les contributions aux fonds de péréquation, l'annuité de la dette et les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, en particulier dans le domaine social et également les compensations à verser au titre des transferts de compétence (Métropole principalement).

Le budget 2025 intégrera une reprise anticipée des résultats 2024. Lors du vote du compte financier unique (CFU), les résultats seront définitivement arrêtés. Le surplus de résultat, après couverture du besoin de financement, permettra de financer les restes à réaliser.

A noter : les montants présentés lors de ces OB n'intègrent pas les restes à réaliser (RAR) en fonctionnement et en investissement. En effet, ces restes à réaliser ne sont pas connus au moment de la rédaction du rapport, l'exercice 2024 n'étant pas arrêté. Ils seront rajoutés et intégrés avec la reprise anticipée des résultats lors du vote du BP 2025.

A - LES RECETTES PREVUES POUR 2025

La construction des orientations budgétaires pour 2025 se réalise dans un contexte d'incertitudes et d'absence de lisibilité budgétaire. En l'absence de loi de finances, les prévisions de recettes ont été établies comme suit :

Le tableau reprend ci-après les recettes prévues pour 2025 par grands types :

	BP 2024 hors reports	Restes à réaliser 2023 / 2024	OB 2025	% évol OB 2025 / BP 2024 hors reports
DOTATIONS ETAT	132,4	0,0	132,1	-0,2%
FISCALITE DIRECTE	48,6	0,0	51,1	5,0%
FISCALITE INDIRECTE	530,6	0,0	541,4	2,0%
Total recettes de fonctionnement institutionnelles	711,6	0,0	724,6	1,8%
AUTRES RECETTES	108,8	0,0	115,2	5,9%
<i>dont solidarités humaines</i>	<i>89,4</i>	<i>0,0</i>	<i>100,4</i>	<i>12,4%</i>
<i>dont reprise réserve - surplus DMTO</i>	<i>10,0</i>		<i>5,0</i>	<i>-50,0%</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	820,5	0,0	839,8	2,4%
DOTATIONS ETAT	11,6	0,0	9,8	-15,6%
EMPRUNTS	35,1	0,0	58,7	67,2%
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4,0	0,2	3,1	-20,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	50,7	0,2	71,7	41,3%
TOTAL DES RECETTES	871,2	0,2	911,5	4,6%

Les recettes prévues pour 2025 s'élèvent à 911.5 M€, en progression de + 4.6% par rapport au BP 2024. Elles se composent :

- * De recettes de fonctionnement à hauteur de 839.8 M€, soit +2.4% par rapport au BP 2024, dont :
 - 724.6M€ au titre des recettes institutionnelles soit +1.8%
 - 115.2 M€ d'autres recettes en hausse de 5.9%

- * De recettes d'investissement pour 71.7 M€ soit +41.3% par rapport au BP 2024.

Hors dette, les recettes évoluent de 2% par rapport à 2024.

1 - Les recettes de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement sont estimées à 839.8 M€ en progression de 2.4% par rapport au BP 2024.

Plus précisément, leurs évolutions se caractérisent par :

* Des dotations d'Etat à hauteur de 132,1 M€, en légère baisse liée à la DGF. Celle-ci représente, en effet, un peu plus des $\frac{3}{4}$ du montant de l'enveloppe totale. Pour 2025, il est estimé une évolution de -0,2% par rapport au BP 2024.

* La fiscalité directe (+ 5%) est projetée à 51.1 M€ sous l'effet d'une hausse de la dotation de compensation péréquée

* La fiscalité indirecte estimée à 541.4 M€ se maintient à une évolution de +2%.

* Une augmentation de 5.9 % des recettes non institutionnelles soit une estimation à 115.2 M€, dont 100.4 M€ au titre des solidarités humaines et 5M€ de reprise de la mise en réserve de DMTO.

	BP 2024 hors reports	OB 2025	Evolution en %
DOTATIONS ETAT	132,4	132,1	-0,2%
DCRTP (Dotation de Compensation de la réforme de la TP)	21,8	21,3	-2,1%
DGD	4,8	4,8	0,0%
DGF	101,4	100,8	-0,5%
FCTVA	0,3	0,3	-10,0%
Fonds départemental de mobilisation pour l'insertion (FDMI)	4,2	4,9	17,4%
FISCALITE DIRECTE	48,6	51,1	5,0%
Compensations	4,8	4,8	0,0%
Compensation CVAE de la Région (suite Transfert compétence transports)	10,0	10,0	0,0%
IFER (Imposition Forfaitaire des Réseaux)	1,6	1,8	9,4%
FNGIR (Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources départementales)	19,1	19,1	0,0%
Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	13,1	15,4	17,5%
FISCALITE INDIRECTE	530,6	541,4	2,0%
Droits de mutations	90,1	92,4	2,6%
Electricité	8,3	8,3	0,2%
Fonds globalisé	19,3	18,3	-5,1%
Taxe d'aménagement	5,7	6,4	12,3%
Taxe sur l'énergie hydraulique	0,0	0,0	25,0%
TICPE	51,7	51,6	-0,1%
TSCA	131,9	143,0	8,5%
Fraction de TVA en remplacement du produit de Foncier Bâti	173,1	170,4	-1,6%
Fraction supplémentaire de TVA	5,1	6,3	22,7%
Fraction compensatoire CVAE et Fonds de sauvegarde	45,5	44,7	-1,7%
Total Recettes de fonctionnement institutionnelles	711,6	724,6	1,8%
AUTRES RECETTES	108,8	115,2	5,9%
dont solidarités humaines	89,4	100,4	12,4%
dont reprise réserve - surplus DMTO	10,0	5,0	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	820,5	839,8	2,4%

1-1 - Les dotations d'État

Les dotations d'État prévues pour 2025 s'élèvent à 132,1 M€, en baisse de 0,2% par rapport au BP 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du montant de la DGF du Département qui chaque année subit un écrêtement de sa part forfaitaire afin de financer la dotation de péréquation et l'évolution naturelle de la population des départements.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La DGF est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesse entre les territoires. Son montant global est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir de données physiques et financières des collectivités.

La DGF des départements est composée de 3 parts : une dotation de compensation stable dans le temps, une dotation forfaitaire qui permet de financer en interne la croissance de la dotation de péréquation et la variation de la population départementale et une dotation de péréquation.

En l'absence de loi de finances, il est proposé de reconduire la progression « habituelle » de 10 M€ de la dotation de péréquation. Ce volume serait prélevé via un écrêtement de la dotation forfaitaire des départements dont le potentiel financier est supérieur à 95% de la moyenne. Le montant 2025 de la DGF est ainsi estimé à 100.8 M€.

1-2 - La fiscalité directe

Pour 2025, les recettes issues de la fiscalité directe sont évaluées à 51.1 M€ en progression de 5% par rapport au BP 2024.

Cette année, il est retenu l'hypothèse selon laquelle les compensations issues de la dotation carrée ne seraient pas soumises à minoration bien que faisant partie des variables d'ajustements. Il est prévu, pour 2025, une recette identique à celle de 2024 soit 4,8 M€.

Concernant le Dispositif de compensation péréquée (DCP), il est retenu une hausse de 2.6% de l'enveloppe prévisionnelle par rapport à l'enveloppe définitive 2024. La recette pour 2025 est estimée 15.4 M€.

1-3 - La fiscalité indirecte

Pour 2025, le montant de la fiscalité indirecte est estimé à 541.4 M€ soit une progression de 2% par rapport au BP 2024. Composée principalement de recettes TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), des recettes TICPE (Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques) et TSCA (Taxe Spéciale sur les conventions d'assurance), elle représente désormais près des 75% de nos recettes institutionnelles.

Les droits de mutation à titre onéreux

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) correspondent à la taxe prélevée sur les frais de transaction immobilière (hors honoraires notariaux). Le taux des droits de mutation à titre onéreux est fixé à 4,5 % pour le Département.

Les DMTO, qui dépendent directement de la santé du secteur immobilier, ont subi une crise majeure avec une chute des encaissements de 29 % constatée entre 2022 et 2024. En volume, cette baisse des DMTO représente une perte de recettes de plus de 35 M€, ce qui impacte fortement l'équilibre budgétaire du Département.

Pour 2025, la reprise annoncée du marché de l'immobilier laisse entrevoir de nouvelles perspectives plus optimistes. En effet, le rééquilibrage des prix, ainsi que la baisse des taux de crédits immobilier (4 baisses de taux annoncées par la BCE) pourraient favoriser un rebond de la demande et augmenter les volumes de ventes sur le territoire départemental.

C'est ainsi une projection à + de 92M€ de DMTO qui est faite pour 2025.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant des DMTO en M€	89,51	115,39	122,72	96,73	86,96	92,30
% évolution n/n-1		28,9%	6,4%	-21,2%	-10,1%	6,1%

La taxe sur les contrats d'assurance (TSCA)

Le Département perçoit également la TSCA, dont les recettes progressent chaque année à un rythme soutenu grâce à la solidité du marché des assurances. Deuxième ressource financière de la collectivité, la recette de la TSCA devrait atteindre 143 M€ en 2025 sur la base du taux annuel moyen constaté ces 5 dernières années (+ de 5 %).

2 - Les recettes d'investissement prévues pour 2025

Les recettes d'investissement sont composées :

- des dotations d'Etat
- de l'emprunt
- et des autres recettes d'investissement : subventions, cessions

Les dotations d'État, estimées à 9.81M€ comprennent :

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 4.68M€,
- la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) figée à 3,02M€
- la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) prévue à hauteur de 1,6M€
- et les amendes de police (0,51M€)

Le recours à l'emprunt s'élèvera à 58.7 M€.

En 2025, le montant des autres recettes d'investissement s'élève à 3.1 M€.

B - LES DEPENSES PREVUES POUR 2025

Grandes politiques	Politique publique	BP hors reports 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	OB 2025	% évol OB 2025 / BP 2024 hors reports	Poids des dépenses
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Agriculture et Forêt	4,6	0,2	4,0	-13,8%	0,4%
	Coopération territoriale	19,7	0,8	15,7	-20,1%	1,7%
	Cyclisme	3,8	0,1	1,0	-74,1%	0,1%
	Eau	1,8	0,2	1,2	-33,2%	0,1%
	Environnement	2,1	0,1	2,6	20,6%	0,3%
	Transition Numérique	1,9	0,0	1,6	-14,9%	0,2%
	Transports	8,6	0,0	9,0	5,2%	1,0%
	Voirie	32,4	1,3	35,9	10,6%	3,8%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		75,0	2,7	71,0	-5,3%	7,5%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Ressources	260,0	1,2	270,9	4,2%	28,7%
	<i>dont Dette départementale</i>	43,1	0,0	47,1	9,3%	5,0%
	<i>dont Fonctionnement de l'Assemblée et Vie démocratique</i>	2,39	0,0	2,38	-0,4%	0,3%
	<i>dont Moyens généraux</i>	18,8	1,2	21,8	16,3%	2,3%
	<i>dont Ressources et charges communes</i>	26,6	0,0	24,9	-6,5%	2,6%
	<i>dont Ressources humaines</i>	139,2	0,0	143,7	3,3%	15,2%
	<i>dont Sécurité</i>	29,9	0,0	31,0	3,7%	3,3%
	Stratégie	2,0	0,0	1,9	-8,1%	0,2%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		262,0	1,2	272,8	4,1%	28,9%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Culture	7,9	0,6	6,4	-18,8%	0,7%
	Education	31,8	1,0	33,4	5,0%	3,5%
	Sport et jeunesse	6,9	0,0	6,2	-9,2%	0,7%
	Tourisme	2,9	0,0	2,7	-6,7%	0,3%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		49,4	1,7	48,7	-1,4%	5,2%
SOLIDARITES HUMAINES	Action Sociale et Santé	2,9	0,3	2,9	-0,1%	0,3%
	Autonomie	277,5	1,1	296,9	7,0%	31,5%
	Enfance et Famille	122,7	0,7	125,8	2,5%	13,3%
	Insertion	115,2	0,2	123,4	7,1%	13,1%
	Logement et Habitat	3,11	0,4	1,30	-58,2%	0,1%
Total SOLIDARITES HUMAINES		521,4	2,5	550,3	5,5%	58,4%
Total dépenses		907,8	8,1	942,8	3,9%	100,0%
Total dépenses hors dette		864,7	8,1	895,7	3,6%	

Les données du tableau sont susceptibles d'évoluer, et seront actualisées au moment du Budget primitif.

Globalement, les crédits (fonctionnement et investissement), hors restes à réaliser, sont prévus en hausse de 3.9%.

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à plus de 824 M€ (hors restes à réaliser qui pour le fonctionnement concernent, principalement, les subventions attribuées en fin d'année non mandatées sur 2024).

L'évolution des dépenses de fonctionnement affiche une hausse de 4,2% par rapport au BP 2024 soit + 33M€.

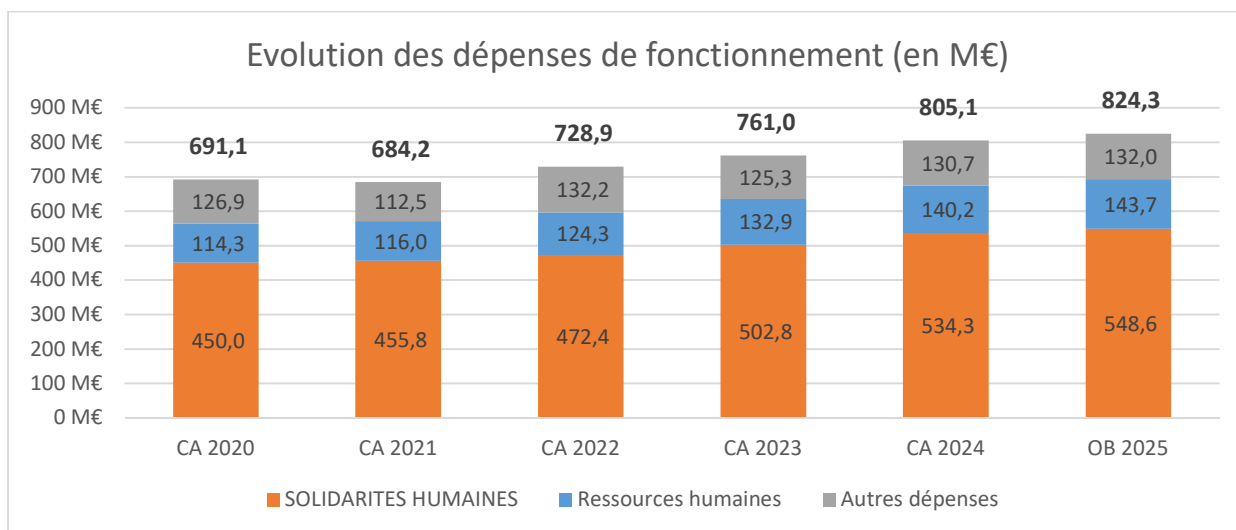
Le montant des dépenses de fonctionnement en 2025 tient compte de la revalorisation des aides individuelles de solidarité (AIS), de l'évolution de la masse salariale et des mesures liées à la solidarité (Ségur, hausse du SMIC).

Les dépenses de solidarités humaines représentent un poids important dans les dépenses de fonctionnement soit 67%. Les crédits consacrés aux solidarités humaines sont en progression de 5,4 % par rapport au BP 2024 soit + 28M€. Cette progression est liée aux impacts des décisions gouvernementales telles que le financement des mesures LAFORCADE (SEGUR de la santé) des professionnels soignants et éducatifs des établissements des secteurs « personnes handicapées », « personnes âgées » et enfance, la revalorisation du tarif plancher ou de la mise en œuvre de la dotation qualité mais également aux décisions de la collectivité avec l'évolution des taux directeur pour le financement des établissements des secteurs PH-PA et enfance.

Hors dépenses liées à la ligne de trésorerie, les frais financiers augmentent de 1.3% par rapport au BP 2024 et s'établissent à 8.1M€.

Hors solidarités humaines, hors frais financiers et hors provision, le budget affiche une hausse de 2%. Cette hausse des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par :

- l'évolution des dépenses de transport des élèves en situation de handicap (TEEH): le nombre d'élèves pris en charge connaît une augmentation continue, avec une inflation des coûts des prestation (révision de prix) et des effets-prix encore attendus (renouvellement des marchés pour la rentrée 2025-2026),
- l'impact des différentes évolutions réglementaires et décisions départementales en matière de ressources humaines (hausse de 3 points de la contribution employeur CNRACL, réformes statutaires, Smic, revalorisation du régime indemnitaire...),
- la hausse des primes d'assurance (+128% tous contrats confondus par rapport à 2024),
- la revalorisation de la contribution départementale au SDIS.



Tout comme 2024, 2025 est marquée par une hausse généralisée des dépenses de fonctionnement : + 2.4% au global par rapport au pré CA 2024. Ce sont les dépenses sociales qui augmentent le plus de + 2.7% (soit +14 M€), puis +2.5% pour les dépenses RH (+3.5 M€) et les autres dépenses +1% (soit +1.3 M€).

Le stock des autorisations d'engagement prévisionnel au 31 décembre 2025 serait de 51 M€. Le ratio de couverture serait de 4 années au 31 décembre 2025.

Les crédits en fonctionnement sont envisagés par politique comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	BP hors reports 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	OB 2025	% évol OB 2025 / BP 2024 hors reports
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Agriculture et Forêt	2,23	0,20	2,27	1,8%
	Coopération territoriale	1,24	0,22	1,21	-1,8%
	Cyclisme	0,11	0,00	0,07	-37,7%
	Eau	0,47	0,00	0,56	20,1%
	Environnement	0,84	0,05	0,84	-0,3%
	Transition Numérique	1,21	0,00	0,83	-31,5%
	Transports	8,57	0,00	9,02	5,2%
	Voirie	9,06	0,03	8,84	-2,5%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		23,73	0,50	23,64	-0,4%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Ressources	214,19	0,00	220,95	3,2%
	<i>dont ressources humaines</i>	139,11	0,00	143,66	3,3%
	<i>dont frais financiers</i>	8,00	0,00	8,40	5,0%
	<i>dont moyens généraux</i>	10,04	0,00	11,11	10,6%
	<i>dont fonds globalisés</i>	7,00	0,00	6,00	-14,3%
	<i>dont sécurité</i>	29,90	0,00	31,00	3,7%
	<i>dont compensation versée à Saint Etienne Métropole</i>	14,48	0,00	14,48	0,0%
	Stratégie	1,98	0,00	1,86	-6,1%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		216,17	0,00	222,81	3,1%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Culture	5,16	0,08	4,74	-8,2%
	Education	15,75	0,04	15,59	-1,0%
	Sport et jeunesse	6,87	0,05	6,23	-9,2%
	Tourisme	2,82	0,03	2,63	-6,6%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		30,59	0,20	29,19	-4,6%
SOLIDARITES HUMAINES	Action Sociale et Santé	2,92	0,27	2,92	-0,1%
	Autonomie	276,79	0,19	295,33	6,7%
	Enfance et Famille	122,65	0,66	125,74	2,5%
	Insertion	115,21	0,17	123,38	7,1%
	Logement et Habitat	3,03	0,37	1,24	-59,1%
Total SOLIDARITES HUMAINES		520,60	1,67	548,61	5,4%
Total dépenses de fonctionnement		791,10	2,37	824,25	4,2%
Total DF hors frais financiers		783,10	2,37	815,85	4,2%
Total DF hors frais financiers et hors provision		782,95	2,37	815,63	4,2%

Les données du tableau sont susceptibles d'évoluer, et seront actualisées au moment du Budget primitif.

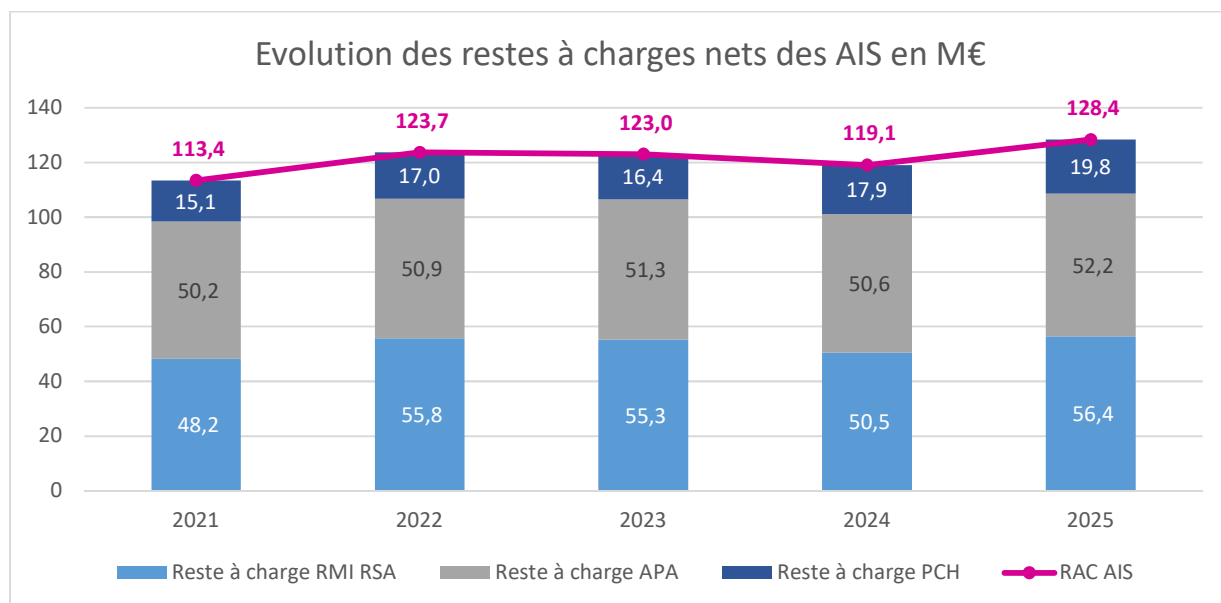
2 - Focus sur le reste à charge AIS (Allocations Individuelles de Solidarité)

La définition du reste à charge des AIS retenue (source Ressources Consultant) est la suivante :

RSA : le reste à charge N est la différence entre les dépenses RSA-RMI de N-2 et les recettes au titre du droit à compensation RMI N, du droit à compensation RSA N et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) N-1.

APA : le reste à charge N est la différence entre les dépenses APA CNSA N-2 et les recettes au titre du concours APA CNSA 1^{ère} part et deuxième part N -2.

PCH : le reste à charge N est la différence entre les dépenses PCH CNSA N-2 et les recettes au titre du concours PCH N-2.



Concernant le RSA, le Reste à Charge (RAC) 2025 est de 53,5 %, soit 56,4 M€, au-dessus de la moyenne nationale des départements qui se situe à 45 %. Le RAC RSA repart à la hausse en 2025. Cette tendance s'explique notamment par la revalorisation des allocations individuelles du RSA en lien avec l'inflation. Le Département voit donc son taux de couverture par l'Etat évoluer à 46,5 % en 2025 contre 49,3 % en 2024.

Concernant l'APA, le RAC 2025 est de 59 %, soit 52,2 M€, légèrement au-dessus de la moyenne nationale des départements qui se situe à 58 %. Le taux de couverture par l'Etat est de 41 % en 2025 (dépenses 2023). Le RAC APA connaît également une hausse par rapport à 2024 de 3.2%

Concernant la PCH, le RAC 2025 est de 63,4 %, soit en-dessous de la moyenne nationale des départements qui se situe à 69 %. Ce RAC 2025 connaît une hausse de +10,3% par rapport à 2024 sous l'effet d'une hausse des dépenses de PCH plus forte que celle des recettes, et ce malgré une croissance des concours PCH de la CNSA. Le Département voit son taux de couverture par l'Etat diminuer en 2025, soit 36,6 % (dépenses 2023).

En 2025, avec un niveau de dépenses de 225,7 M€ (dépenses 2023) et des recettes de 97,3 M€, le RAC 2025 des 3 AIS est de 128,4 M€ en 2025 (dépenses 2023).

Après avoir connu une baisse en 2024, le RAC des 3 AIS repart à la hausse à un niveau plus élevé que 2023. Cette augmentation provient de l'ensemble des composantes du RAC AIS mais avec des niveaux différents + 1.85 M€ pour le RAC PCH, + 5.90 M€ pour le RAC RSA, + 1.61 M€ pour le RAC APA.

RAC AIS en M€	2021 (dep 2019)	2022 (dep 2020)	2023 (dep 2021)	2024 (dep 2022)	2025 (dep 2023)
DEPENSES	203,5	214,3	212,8	214,4	225,7
RECETTES	90,0	90,6	89,8	95,3	97,3
RAC 3 AIS	113,5	123,7	123,0	119,1	128,4
Evol.nominale annuelle	4,9%	9,0%	-0,6%	-3,2%	7,9%
RAC/Dépenses	56%	58%	58%	55,6%	56,9%
Taux de couverture	44%	42%	42%	44%	43%

3 - Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement est conforté pour 2025 à près de 80M€ hors dette pour réaliser les grandes orientations prioritaires du Département :

- Plus de 27 M€ mobilisés pour les études, travaux et équipements routiers,
- Plus de 14 M€ en faveur des dispositifs de solidarité territoriale pour soutenir les territoires.
- Plus de 17 M€ consacrés aux travaux et équipements dans les collèges,
- Plus de 10 M€ mobilisés pour des études et travaux dans les bâtiments départementaux et les équipements,
- Plus de 4 M€ en faveur des politiques agriculture, environnement et eau,
- Plus de 2 M€ au titre de l'attractivité du territoire : transition numérique, culture et tourisme
- Près de 1 M€ seront consacrés au profit de la politique cycliste,

Concernant les autorisations de programme, le stock prévisionnel au 31 décembre 2025, hors A45, s'élèverait à plus de 404 M€. Le ratio de couverture de l'encours d'autorisations de programme rapporte le montant de l'encours d'autorisations de programme prévisionnel, au 31 décembre 2025, aux crédits de paiement 2025. Ce ratio permet de calculer le nombre d'années nécessaires pour éteindre l'intégralité des encours d'autorisations de programme au 31 décembre 2025, au rythme des crédits de paiement 2025. Ce ratio serait porté à 5 années en raison d'une baisse des inscriptions de crédits de paiement.

Les crédits d'investissement sont prévus à hauteur de 118.5 M€ et répartis par politique comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	BP hors reports 2024	Restes à réaliser 2023 sur 2024	OB 2025	% évol OB 2025 / BP 2024 hors reports
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Agriculture et Forêt	2,37	0,00	1,69	-28,4%
	Coopération territoriale	18,44	0,63	14,51	-21,3%
	Cyclisme	3,70	0,07	0,92	-75,2%
	Eau	1,36	0,18	0,66	-51,4%
	Environnement	1,29	0,00	1,73	34,2%
	Transition Numérique	0,71	0,00	0,80	13,5%
	Voirie	23,38	1,28	27,05	15,7%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		51,25	2,16	47,36	-7,6%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Ressources	45,77	1,22	49,97	9,2%
	<i>dont moyens généraux</i>	<i>8,75</i>	<i>1,22</i>	<i>10,74</i>	<i>22,8%</i>
	<i>dont dette</i>	<i>35,10</i>	<i>0,00</i>	<i>38,70</i>	<i>10,3%</i>
	Stratégie	0,04	0,00	0,00	-100,0%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		45,82	1,22	49,97	9,1%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Culture	2,71	0,54	1,65	-39,0%
	Education	16,07	0,98	17,82	10,9%
	Tourisme	0,04	0,00	0,03	-20,9%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		18,82	1,52	19,50	3,6%
SOLIDARITES HUMAINES	Autonomie	0,67	0,86	1,60	138,5%
	Enfance et Famille	0,02	0,02	0,02	0,0%
	Logement et Habitat	0,08	0,00	0,06	-27,4%
Total SOLIDARITES HUMAINES		0,77	0,88	1,68	116,9%
Total dépenses d'investissement		116,65	5,78	118,51	1,6%
Total dépenses d'investissement hors dette		81,55	5,78	79,81	-2,1%

Les données du tableau sont susceptibles d'évoluer, et seront actualisées au moment du Budget primitif.

C - L'EPARGNE

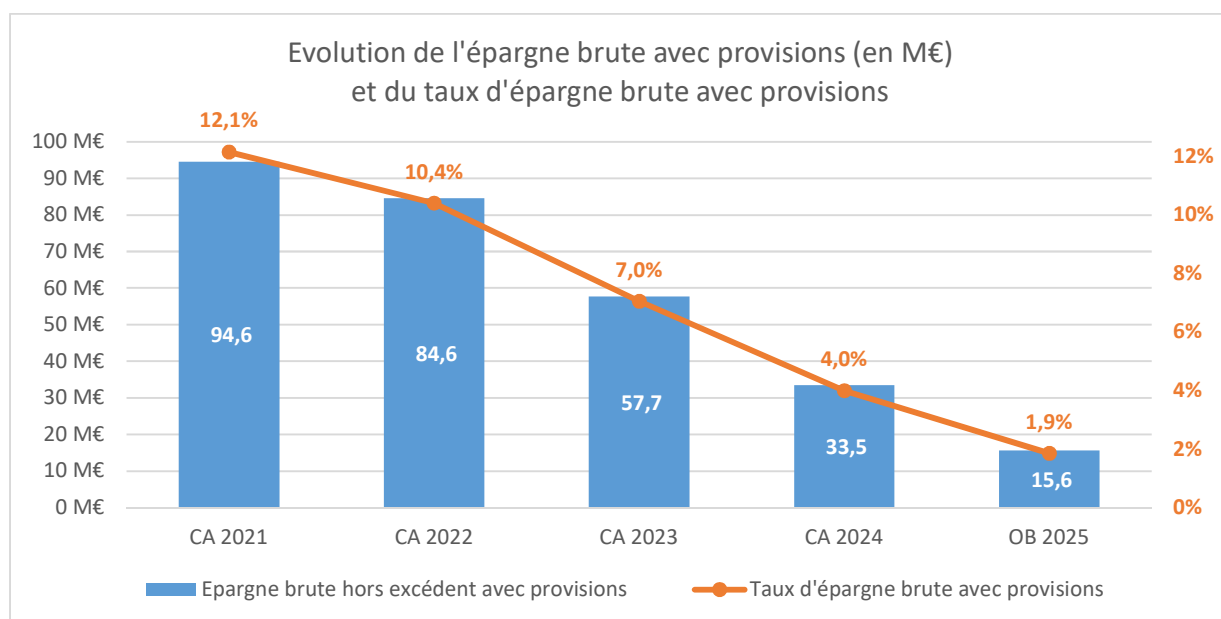
L'épargne de gestion est la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement hors intérêt de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

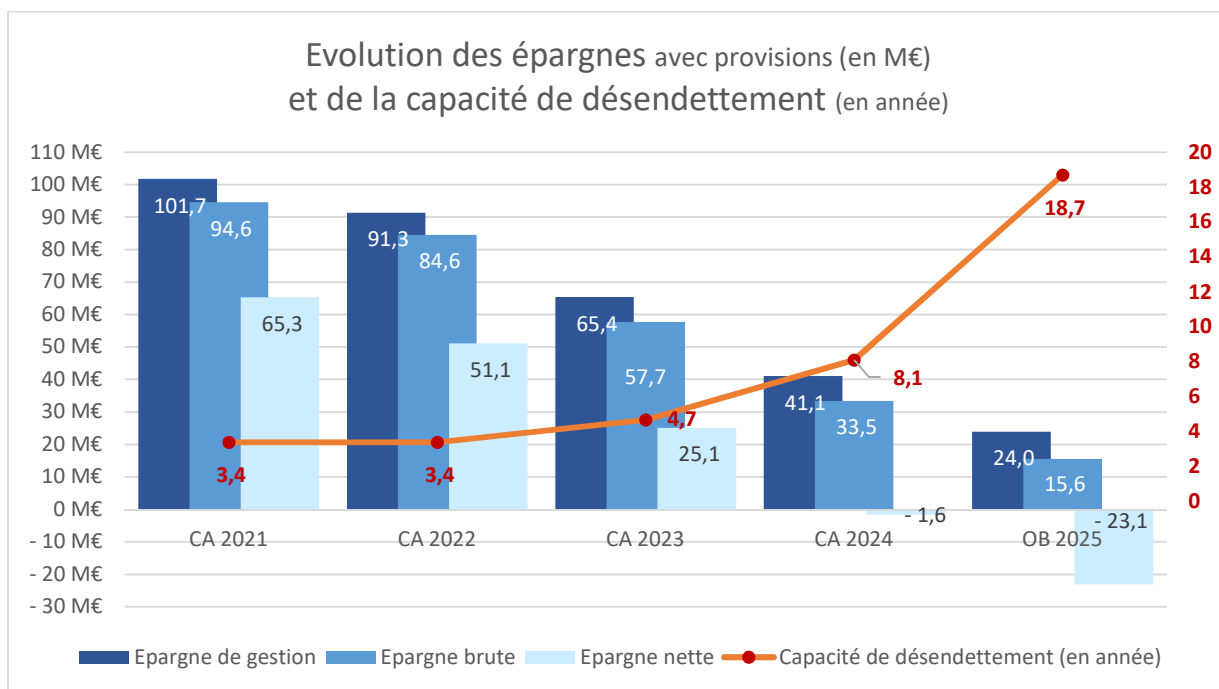
L'épargne brute correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Elle traduit la capacité de la collectivité à financer par son fonctionnement courant les opérations d'investissement (remboursement du capital de la dette en priorité, dépenses d'équipement...). Pour 2025, le montant de l'épargne brute projeté est de 15,6 M€. L'épargne brute serait en baisse sous l'effet d'une hausse des dépenses de fonctionnement plus importante que celle des recettes.

Le taux d'épargne brute qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement s'élèverait à 1,9 %. Avec un taux d'épargne inférieur à 7,5 %, la collectivité peut être considérée en situation de fragilité.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois la charge obligatoire de la dette payée. Une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir un euro, la collectivité doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

En 2025, le département présentera une épargne nette négative à hauteur de 23,1 M€.





La capacité de désendettement mesure le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette (en considérant que l'épargne brute y soit consacrée en totalité). Elle exprime la possibilité d'une collectivité à faire face à sa dette grâce à son épargne. Un délai de désendettement de 10 ans est la limite maximum considérée par les juridictions financières.

En 2025, l'épargne s'établit comme suit :

Fonctionnement	BP 2024	BP 2024 hors reports	OB 2025
Dépenses de fonctionnement hors dette	785,5	783,1	815,9
Frais financiers	8,0	8,0	8,4
Dépenses de fonctionnement totales	793,5	791,1	824,3
Recettes de fonctionnement	820,5	820,5	839,8
Epargne brute	27,0	29,4	15,6
Taux d'épargne brute	3,29%	3,58%	1,85%
Epargne de gestion	35,0	37,4	24,0
Epargne nette (hors dette récupérable Métropole)	-8,1	-5,7	-23,1
Taux d'autofinancement	-9,93%	-6,56%	-28,98%

V – Présentation des politiques publiques

A - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1 - Transports

1-1 - Transports des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH)

Les TEEH concernent les élèves reconnus en situation de handicap qui, sur la base d'un avis médical émis par la MDPH, ne peuvent emprunter les transports en commun pour leurs trajets domicile-établissement scolaire ordinaire. Les élèves fréquentant des établissements spécialisés comme les IME (Institut médico-éducatif) ne sont pas concernés par la compétence départementale.

Le règlement départemental permet à la collectivité de proposer différents types d'accompagnement aux familles et élèves : mise en place d'un transport adapté, aide financière aux familles qui effectuent elles-mêmes les trajets, remboursement des abonnements de transport en commun. Le nombre d'élèves a connu des hausses fortes ces dernières années, avec un doublement en moins de 10 ans. Pour 2024-2025, 967 élèves sont transportés et 200 familles aidées. Le contexte inflationniste, avec des révisions annuelles de prix dans les marchés TEEH de 5 à 6,5 % en 2022, 2023 et 2024, pèse également sur le budget dédié. Les circuits de transport en véhicules légers sont optimisés quand cela est possible et compatible avec les domiciles, les types de handicap, les horaires de scolarité, la durée des trajets, etc. Néanmoins, les leviers d'optimisation ne peuvent qu'atténuer les hausses.

Pour 2025, le budget TEEH est basé sur la prise en compte du compte administratif prévisionnel de 2024 et sur un effet cumulatif révision + hausse du nombre d'élèves de l'ordre de 7,5 %, pour approcher 8,5 M€.

1-2 - Aéroport St Etienne-Loire

Les projets de développement maîtrisé de l'Aéroport, initiés en 2021 et décalés à plusieurs reprises sont toujours d'actualité pour le Syndicat Mixte notamment au vu de la reprise d'activité sur les vols à destination touristiques en 2024. Cependant le contexte budgétaire contraint du Département conduit à diminuer l'aide départementale accordée au Syndicat Mixte de l'aéroport en 2025 et à la limiter à 527 420 €.

2 - Voirie

En matière de voirie, le budget s'articule autour de trois axes :

- Les moyens en matériels et bâtiments,
- Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier
- Les aménagements

2-1 - Les moyens en matériels et bâtiments

Les moyens alloués aux matériels permettent leur utilisation et leur entretien courant (dépenses de fonctionnement), mais également le renouvellement et l'évolution du matériel, au titre de l'investissement.

Concernant le fonctionnement, celui-ci est très sensible aux coûts des carburants, des matériaux, mais également à la disponibilité de pièces ou l'évolution de la réglementation. Au niveau de la main d'œuvre, les coûts sont globalement maîtrisés avec une majeure partie de l'entretien et des petites réparations réalisée en interne par les agents du Parc Routier, voire par les utilisateurs en STD. L'adaptabilité de certaines pièces entre différents engins est également toujours recherchée, voire leur réutilisation après adaptation.

L'accroissement des réparations, notamment au niveau des carrosseries, continue sa progression, tout comme les réformes de matériels en lien avec l'évolution des modalités réglementaires.

Au niveau des investissements, les difficultés d'approvisionnement sont moins importantes, mais le manque de lisibilité sur les délais et la disponibilité des modèles est toujours présent. Les services essaient dans ce contexte de maintenir le rythme de renouvellement minimal de 2 à 3 camions équipés pour la viabilité hivernale (VH) et de 2 à 3 tracteurs chargeurs équipés pour le fauchage. Par contre, des difficultés persistent pour disposer de solutions pour décarboner et « verdir » la flotte, alors que la Zone à Faible Emission (ZFE) se met en place autour de St Etienne. Des expérimentations sont lancées, pour étudier les aspects opérationnels ou financiers, en tenant compte des contraintes, notamment le besoin de conserver une certaine autonomie en période de crise.

Les moyens alloués aux bâtiments permettent de réaliser, en lien avec la Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux, des travaux dans les centres d'entretien et d'exploitation (au nombre de 23) et sur les trois sites du Parc routier. Cela peut aller de la rénovation complète à des travaux plus restreints, notamment aménagements de vestiaires, de sanitaires... liés à la vétusté ou à la mixité progressive des équipes. En 2025, des travaux devraient être lancés pour rénover et remplacer les locaux du CD2E de St Just en Chevalet. Sur le site de Panissières, le permis de construire devrait être déposé en tout début d'année, pour permettre, dans la mesure du possible, la réalisation cette année des travaux d'extension visant à intégrer un vestiaire femme pour une collègue arrivée il y a plus de 2 ans. Sur le nouveau site de Pélussin, la consultation des entreprises devrait être lancée, suite à l'obtention du permis de construire. Enfin, les acquisitions foncières devraient se faire sur la zone de la Croix Chartier à St Denis sur Coise, en lien avec l'avancée du projet de remplacement du centre vétuste de Chazelles sur Lyon.

2-2 - Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier

Depuis de très nombreuses années, un effort particulier est fait pour maintenir le patrimoine routier en bon état. Cette approche s'appuie sur le fait qu'un patrimoine qui se dégrade, c'est un patrimoine qui coûtera plus cher demain.

Il est important de poursuivre cette stratégie qui a montré son efficacité avec un réseau routier et des ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) dont l'état s'est stabilisé à un niveau correct.

La qualité des revêtements de chaussée, qui offrent de bonnes conditions d'adhérence, contribue également à la sécurité des usagers.

La programmation 2025 s'appuie sur des visites systématiques de toutes les sections à traiter afin d'optimiser le programme et de définir les priorités.

En matière d'ouvrages d'art, le suivi régulier du patrimoine permet d'en connaître précisément l'état et l'évolution. Des ouvrages majeurs devront être confortés ou rénovés dans les prochaines années : le pont de Veauche et le pont d'Aiguilly, permettant tous deux de franchir la Loire, nécessitent un confortement structurel (les études et la concertation se poursuivront en 2025). Parallèlement, des réparations sont conduites chaque année sur trente à quarante ouvrages plus petits (ponts ou murs) afin d'éviter qu'ils ne se dégradent, et en intégrant le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau lorsque c'est nécessaire. Il est à noter que la baisse du budget en 2024 se répercute très rapidement sur l'état global du patrimoine, plusieurs chantiers prévus initialement ayant dû être reportés.

Un élément spécifique est à prendre en compte pour 2025 : suite aux violentes intempéries qui ont frappé le Pilat le 17 octobre 2024, de très nombreux dégâts ont été relevés sur les routes et les ouvrages d'art du secteur. Des réparations ont été entreprises immédiatement, des autorisations de programme ont été votées et des opérations ont été créées sur le programme « Intempéries Exceptionnelles ». Les premiers travaux ont été payés fin 2024 par redéploiement de crédits disponibles en fin d'exercice à hauteur de

220 000 € environ. Cependant, l'ensemble des travaux s'élèvera à plusieurs millions d'euros et aura un impact fort sur le budget d'investissement 2025.

Au-delà de ces actions relevant de l'investissement, des interventions sont effectuées pour assurer l'entretien courant des routes et de leurs abords. Il n'y a pas d'évolution majeure à signaler dans ce domaine. Cependant, la prise en compte du volet environnemental est de plus en plus présente dans le travail quotidien en adaptant les calendriers d'intervention et les méthodes de travail : fauchage raisonné et plus tardif pour préserver la biodiversité et le cycle de vie des plantes, fauchage spécifique ambrisie lorsque c'est nécessaire, dépollution des terres de curage des fossés des routes à fort trafic, réutilisation des produits de broyage issus de l'élagage des arbres pour du paillage ou de la fertilisation... Ces activités sont reconduites d'une année sur l'autre et sont en grande partie réalisées en régie. Leur niveau de réalisation est stable et satisfaisant.

Enfin, en matière de viabilité hivernale, le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale approuvé en 2017 permet de mieux partager les objectifs. Dans ce domaine, la météo est l'acteur principal mais un effort particulier est fait pour limiter l'emploi de sel et améliorer son efficacité en couplant avec l'utilisation de saumure. Depuis l'hiver 2021-2022, l'arrêté préfectoral imposant les équipements spéciaux pour tous les usagers en zone de montagne doit faciliter les interventions en limitant le nombre de véhicules en difficultés et qui perturbent le trafic et le travail des engins de déneigement. Cet arrêté n'est cependant pas encore pleinement respecté.

Une modernisation des outils d'exploitation est également envisagée dans le cadre de la transition numérique avec le déploiement en 2025 de capteurs de chaussées et l'approfondissement des études relatives aux caméras.

2-3 - Les aménagements d'infrastructures

En 2025, les aménagements d'infrastructures prévus d'être étudiés ou réalisés visent la modernisation et la sécurisation du réseau routier départemental.

Les opérations prioritaires vont concerner les aménagements neufs.

En matière de travaux, le projet de doublement de la bretelle de sortie n°9 de l'autoroute A72, sur le secteur de la Gouyonnière à La Fouillouse, est prévu dans la période estivale.

Pour l'opération de prolongement de la RD 487 (déviation de Charlieu - Saint-Nizier sous Charlieu), les travaux de dégagement des emprises sont programmés au 1^{er} semestre 2025, en vue de pouvoir réaliser ensuite les interventions sur les réseaux puis de lancer la construction du giratoire, entre la route départementale et le chemin des Pansemolles, qui marquera l'entrée Ouest de la ville.

En matière d'études, outre celles concernant la seconde phase du prolongement de la RD 487, les priorités concerneront la création d'une voie nouvelle dans le vallon de l'Echappe (RD 500 – Firminy – Le Chambon-Feugerolles) ainsi que le projet d'aménagement d'un giratoire entre les RD 482 et 39, à l'entrée Nord de Roanne.

S'agissant des opérations de sécurité, une première phase opérationnelle de réalisation est envisagée sur l'itinéraire RD 102, sur le secteur Ouest de Boisset-Saint-Priest, tandis que pour l'opération de sécurisation de la RD 44, les études seront poursuivies dans l'objectif de finaliser le dossier technique préalable à la consultation des entreprises.

Enfin, il convient de noter les opérations concernant les infrastructures cyclables qui seront étudiées et réalisées dans le cadre du plan vélo, Loire terre de vélo 2027.

3 - Coopération territoriale

Le dispositif d'accompagnement des collectivités a été réaffirmé en juin 2022 pour la période du mandat 2022-2027.

Pour 2025, une Autorisation de Programme de 11,650 M€ est prévue pour couvrir des programmations annuelles, assortie de Crédits de Paiement (CP) qui tiennent compte des contraintes budgétaires et de nécessaires priorisations à mettre en application.

Pour les associations, le dispositif des SIAL (Soutien aux Initiatives Associatives Locales) sera reconduit en 2025 avec une enveloppe de 799 793 €.

L'offre d'ingénierie tant sur le volet assistance technique, que consultance architecturale ou plus largement d'animation des réseaux d'acteurs vient naturellement compléter voire renforcer les outils d'accompagnement.

Sur la consultance architecturale, l'année 2025 devrait permettre d'initier l'intégration d'un volet paysager aux prestations fournies en matière de conseils aux particuliers et collectivités. Ce volet sera lancé dans un contexte budgétaire plus contraint et impliquera un nouvel équilibre à trouver entre enjeux architecturaux et paysagers.

Dans le cadre des partenariats de coopération, le Département continuera son soutien à ses partenaires EPASE (Etablissement public d'aménagement de Saint-Etienne), EPURES (Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise), SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) et poursuivra ses engagements dans le cadre des programmes financiers de coopération que sont le CPER, les CPIER ainsi que les Fonds européens pour la période 2021-2027.

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le Département est un partenaire des collectivités. Il contribue la définition des stratégies d'aménagement pour le territoire ligérien et veille à la prise en compte des projets d'aménagement du Département. Pour 2025, le Département sera notamment amené à se positionner en début d'année sur le SCoT Sud Loire et le PLUi de Saint-Etienne Métropole.

4 - Agriculture et forêt

Sur ces politiques, le budget est essentiellement constitué d'aides aux tiers avec un fort effet levier sur les crédits européens.

4-1 - Soutien aux entreprises agricoles et au développement des filières agricoles

En cohérence avec les enjeux stratégiques du Programme Agricole Départemental, le Département poursuivra son action pour le développement de filières agricoles durables, pour une agriculture vivable et viable et pour maintenir et renforcer la capacité de production du territoire.

Les soutiens aux investissements productifs, stratégiques pour le développement de l'agriculture ligérienne, seront poursuivis : projets d'irrigation, bâtiments d'élevage... Ils permettront de rendre les exploitations plus autonomes, d'améliorer les conditions de travail et la durabilité des exploitations d'élevage. Une attention particulière est désormais portée à l'adaptation des systèmes aux changements climatiques.

Ces investissements génèrent par ailleurs un fort effet levier sur les financements européens et régionaux et contribuent fortement à l'économie locale.

La politique d'accompagnement du Département à destination des filières de proximité et de qualité de notre territoire sera poursuivie. Les programmes partenariaux de développement seront reconduits et

actualisés avec les principales productions sous signe de qualité du territoire : Fourme de Montbrison, Rigotte de Condrieu, viticulture, développement de l'Agriculture biologique....

Les investissements visant à améliorer la production fermière dans les exploitations seront également poursuivis, générant de la valeur ajoutée pour le territoire. Le projet d'introduction de produits locaux dans les établissements sociaux et socio-médicaux a été redéfini et sera mis en œuvre selon de nouvelles modalités.

En matière de protection des populations et de qualité sanitaire des élevages, les différentes actions sont menées de manière coordonnée entre tous les partenaires de la santé animale (Etat, laboratoire, Groupement de Défense Sanitaire, Vétérinaires, agriculteurs et Département). Elles permettent de maintenir l'élevage ligérien à un haut niveau de qualité sanitaire, répondant ainsi aux enjeux de protection des populations et des animaux, mais aussi aux impératifs de sécurisation pour les filières économiques d'élevage. Ces efforts seront poursuivis en 2025, après une année 2024 riche en actualité dans ce domaine (crise maladies FCO et MHE).

La réflexion stratégique autour du Groupement d'Intérêt Public (GIP) TERANA regroupant 10 Départements sera finalisée et le plan d'actions en découlant sera initié.

4-2 - Aménagement foncier et développement durable des espaces ruraux

En matière de protection du foncier agricole, le Département continuera d'être chef de file d'actions innovantes. La mise en œuvre des deux nouvelles procédures d'aménagement foncier (procédures terres incultes et aménagement foncier agricole et environnementale) initiées en 2021, visant à remobiliser du foncier agricole, à le structurer et le mettre en valeur, se poursuivra en 2025. Sont concernés le projet de redistribution parcellaire de l'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de Marclopt et la finalisation de la procédure terres incultes. Le projet du périmètre et son programme d'action associé de PAEN (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains) sur les coteaux du Forez (entre Montbrison et Boën) devrait soumis à enquête publique.

4-3 - Soutien aux entreprises agroalimentaires

Le soutien aux entreprises du domaine Agroalimentaire sera poursuivi, en mobilisant des crédits européens FEADER. La filière agroalimentaire est aujourd'hui le troisième pourvoyeur d'emplois du département avec 5 000 emplois auxquels s'ajoutent les 9 000 emplois agricoles et les 3 600 emplois des artisans commerçants des métiers de bouche.

4-4 - Soutien à la filière bois

Le plan filière forêt bois 2021-2027 entrera dans sa quatrième année de mise en œuvre opérationnelle. Articulé autour d'actions visant à accompagner l'ensemble des composantes de cette filière dans le département (mobilisation de la ressource, entreprises de travaux forestiers, organismes techniques et professionnels...), il a pour objectif de consolider et de poursuivre le développement de cette filière génératrice d'emplois (900 entreprises, 9 000 emplois) et d'une économie non délocalisable. Les investissements financés dans le cadre du plan filière forêt bois départemental appellent également des financements régionaux et européens via le nouveau Plan stratégique national.

5 - Eau

5-1 - Planification stratégique

L'étude Hydrologie Milieu Usage Climat (HMUC) lancée en septembre 2022 sera finalisée au premier semestre 2025. Elle sert de diagnostic commun aux démarches Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) et révision du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE).

Pour mémoire, le PTGE constitue la révision du SAGE sur le volet de la gestion quantitative de la ressource en eau. Contrairement au SAGE, le PTGE n'a pas de portée réglementaire mais poursuit un objectif très opérationnel avec un programme d'actions à définir en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2025, sur la base du diagnostic (état initial HMUC) validé en CLE, le travail de construction du PTGE et de révision du SAGE (disposition par disposition) sera poursuivi.

5-2 - Accompagnement des collectivités et autres structures

Eau et assainissement

Assurer une desserte en eau potable, en quantité et en qualité satisfaisantes à l'ensemble des Ligériens constitue un objectif majeur pour le territoire départemental tout comme la gestion des eaux usées.

Le Département conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste dans les domaines de l'assainissement des eaux potables et des eaux usées des collectivités visant à répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau qui prévoient notamment d'atteindre le bon état des eaux mais également la préservation des usages sensibles (Alimentation en Eau Potable, baignades).

Au titre de sa compétence de « solidarités territoriales », il importe donc que le Département poursuive son accompagnement technique et financier dans ces domaines, qu'il s'agisse de travaux ou d'études. Lancé annuellement depuis 2017, l'appel à partenariat « Eau et milieux aquatiques » est reconduit pour l'année 2025. Un travail sur les critères de priorisation a été conduit afin d'adapter le dispositif au contexte budgétaire.

L'assistance technique sera poursuivie en 2025 afin d'accompagner au mieux les projets et les collectivités faisant appel au service. Les conventions signées avec Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération et avec St Etienne Métropole se poursuivent et pourront être amendées en fonction des remontées de compétences eau potable / assainissement effectuées au 1^{er} janvier 2025. Les nouvelles prestations comme la collecte et l'analyse des données télé-gérées sur un superviseur départemental ou la réalisation de bilans d'analyses réglementaires sur les stations d'épuration continueront à se déployer en 2025.

Le travail sur le schéma directeur départemental d'assainissement et d'élimination des déchets issus de l'assainissement, initié en 2023, sera finalisé en 2025.

Politique Milieux aquatiques

Sur le volet « rivières », le Département conduit une politique qui vise à préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux humides associés, au service d'un développement soutenable du territoire.

Le Département accompagne techniquement et financièrement les structures en charge de la gestion concertée de l'eau à l'échelle des bassins versants (syndicats de rivières ou EPCI). Ces dernières mettent en œuvre des programmes pluriannuels d'actions, visant la préservation de la ressource en eau et des

milieux, validés et concertés au sein d'un contrat territorial. Le financement est apporté via l'appel à partenariat annuel « Eau et milieux aquatiques ».

L'animation de la cellule ASTER (Animation et Suivi des Travaux en Rivière) sera poursuivie en 2025 afin d'accompagner au mieux les gestionnaires de bassins versants ainsi que le réseau de suivi de la qualité des rivières en place depuis 2002.

5-3 - Accompagnement des usages agricoles

Canal du Forez

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux liés à la pérennité de l'ouvrage en qualité de propriétaire.

En 2025, les problèmes d'étanchéité de certains ouvrages seront traités. Des travaux d'inspection/diagnostic de différents ouvrages seront conduits

Le SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez) envisage différents travaux de tunage sur berges, colmatage de fuites...

Une réflexion commune avec le SMIF a permis de mettre en place, pour les années 2020-2024, une programmation de travaux. Cette vision pluriannuelle a pour objectif d'apporter une plus grande souplesse dans la gestion budgétaire pour une utilisation plus efficiente des crédits votés. 2025 sera consacrée à l'établissement d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2026- 2030.

6 - Environnement

6-1 - Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et des milieux naturels

Sur le territoire de la Loire, les espaces naturels font partie de la richesse patrimoniale locale. Ils constituent un lien culturel et social entre Ligériens, un levier pour le développement et la reconnaissance du territoire.

Par le biais d'acquisitions ou de conventions, le Département s'est engagé dans la préservation et l'ouverture au public de différents Espaces Naturels Sensibles (ENS) ligériens. Parmi les milieux prioritaires identifiés dans le cadre du Schéma Départemental des Milieux Naturels 2009-2023 (SDMN), il est proposé en 2025 de mettre l'accent sur :

- La mise en œuvre opérationnelle du projet LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) de restauration géomorphologique du lit du fleuve Loire entre St Just St Rambert et Montrond les Bains (différents sites de travaux). Cette deuxième année du projet sera principalement consacrée à l'obtention de l'autorisation environnementale réglementaire du projet et à la réalisation des premiers travaux sur le site de St Just St Rambert. Des actions pédagogiques autour du projet devraient également être mises en place.
- L'aménagement de sites ENS phares, avec la finalisation des travaux de valorisation et d'ouverture au public de la propriété départementale de Salvaris (communes de St Etienne, la Valla en Gier et St Chamond), la rénovation d'une aire de jeux sur le site de la forêt de Lespinasse dans le roannais et la mise en œuvre du plan de gestion et des premiers travaux suite à l'acquisition de l'étang de la Ronze situé sur la commune de Craintilleux.

Au-delà, il est proposé de poursuivre des actions de gestion, de préservation, de connaissance et d'ouverture au public, notamment sur les autres milieux prioritaires, mais également sur les espèces patrimoniales, les milieux aquatiques (en lien avec la politique de l'eau) et la nature ordinaire. Ces actions seront menées soit sous maîtrise d'ouvrage départementale, soit par d'autres partenaires.

Enfin, la nouvelle stratégie du Schéma Des Milieux Naturels sera présentée en juin 2025, le document en tant que tel devant être rédigé d'ici fin 2025.

6-2- Cadre de vie

Concernant la thématique paysagère, il est proposé de poursuivre la résorption de certains points noirs paysagers, mais également l'intégration paysagère des routes départementales et d'autres aménagements départementaux.

Le Plan de résilience climatique a été adopté par l'Assemblée départementale lors du Budget primitif 2023. La mise en œuvre de l'expérimentation d'Auto Consommation Collective se poursuivra en 2025 à partir de deux bâtiments du Département : le site de Paul Petit et le Collège de Chazelle. Il sera également conduit une étude d'opportunité de l'utilisation de l'hydrogène dans les chaufferies des bâtiments du Département.

6-3 - Sensibilisation à l'environnement

L'objectif global reste la sensibilisation de l'ensemble des Ligériens à la qualité des milieux naturels, à la richesse de la biodiversité et aux enjeux du développement durable afin de faire prendre conscience à chacun de la nécessité de préserver ces richesses naturelles.

Les différents dispositifs de sensibilisation et de découverte pour tous les publics seront poursuivis. Le dispositif « ligériens par nature » à destination des scolaires et association, mis en œuvre pour la première fois en 2023 et qui a rencontré un vif succès, sera poursuivi en 2025.

7 - Transition numérique

7-1 - Donner l'envie du numérique

Pour le programme « Schéma départemental de médiation numérique », les actions proposées auront pour objectif d'accroître la visibilité des dispositifs de médiation et de mutualiser les moyens afin d'aider à la professionnalisation de la filière. Cela se traduit notamment par une coordination des conseillers numériques présents sur le territoire ligérien et l'animation d'ateliers autour de ces thématiques.

7-2 - Etre garant d'une infrastructure de qualité et d'un territoire connecté

Pour le programme « Infrastructures réseau de qualité », la mise en œuvre de la Régie Loire Connect Réseau se poursuit ainsi que la formalisation du protocole d'accord de fin de DSP.

Concernant le programme « Territoire connecté et durable », dans le cadre du projet LoireConnectID, une étude sur le dimensionnement des équipements du data center capable d'héberger l'ensemble des données des communes ligériennes sera lancée.

Le programme « Cybersécurité » voit la cybersécurisation du territoire se poursuivre pour la troisième année auprès des communes mais également du SDIS avec la solution « cybermétéo ».

7-3 - Etre acteur de son territoire

Les « Partenariats » sont poursuivis avec Zoomacom, la tête de réseau de la médiation numérique et Télécom Saint-Etienne (TSE).

Dans le cadre du programme « Schémas numériques structurants », en 2025, un volet dédié aux données numériques et à l'intelligence artificielle sera rajouté au SDTAN actuel.

Enfin, le quatrième comité territorial Loire Connect sera organisé fin septembre.

8 - Politique cycliste

Dans le cadre du plan « Loire, terre de vélo 2027 » adoptée en 2022, l'année 2025 verra la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de programmes de travaux répondant aux axes stratégiques et programmes structurants de la feuille de route.

B - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOLIDARITES HUMAINES

Les solidarités humaines, principales compétences du Département, regroupent les politiques publiques suivantes :

- Action sociale et santé,
- Autonomie,
- Enfance et famille,
- Insertion,
- Logement et Habitat.

Le Département a fait le choix depuis plusieurs années de s'inscrire dans des expérimentations ou des stratégies nationales, qui permettent à la fois de valoriser ses missions et d'en proposer de nouvelles afin de répondre au mieux aux attentes des Ligériens les plus fragiles.

1 - Autonomie

La politique de l'autonomie, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, représente la part la plus importante du budget consacré aux solidarités humaines (54 %). L'enjeu de cette politique consiste à maintenir un accompagnement de qualité de ces publics tant à domicile qu'en établissement.

Pour 2025, le budget global proposé est de 295,33 M€, en augmentation de 18,5 M€ en dépenses de fonctionnement (DF) par rapport au BP 2024 et en augmentation de 13,8 M€ en recettes de fonctionnement (RF).

Le secteur de l'aide à domicile rencontre des difficultés de recrutement depuis de nombreuses années. Afin d'apporter des réponses, le gouvernement a pris des mesures permettant de renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et d'améliorer la qualité de l'accompagnement :

- La convention collective (CC) de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD) ainsi que la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (CCN 51) ont bénéficié de plusieurs avenants se traduisant notamment par de fortes revalorisations salariales. Ces avenants concernent 15 Services Autonomie à Domicile (SAD) sur le département. Leur application s'impose aux autorités de tarification (dont le Département) et représente un coût prévisionnel de 9,5 M€ en 2025 (compensé en partie par une recette de 3,65 M€).
- Le tarif plancher instauré en 2022 pour l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, la Prestation de Compensation du Handicap et les services ménagers a été réévalué au 1^{er} janvier 2025 à 24,58 € par heure (+4,6%). Cette revalorisation étant totalement compensée par une dotation de l'Etat, il convient d'inscrire en dépenses et en recettes la somme de 2,15 M€ pour 2025.
- La mise en œuvre de la dotation complémentaire « qualité » depuis 2023 pour les SAD signataires d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), suite à un appel à candidature, se traduit par une majoration des tarifs horaires APA et PCH de +3,383 € (+2,17%) en contrepartie d'actions visant à améliorer la qualité de vie au travail et le service rendu à l'utilisateur (intervention sur des territoires isolés, amplitude horaire élargie...). Compte tenu de la montée en charge du dispositif, il est prévu pour 2025 une enveloppe financière de 7,93 M€ (soit +1,88 M€ par rapport au BP 2024) compensée à 100% par des crédits de l'Etat.
- Les heures de « Lien Social » visent depuis 2024 à lutter contre l'isolement des personnes et à favoriser la détection de fragilités. Compte tenu des contraintes budgétaires et de la compensation partielle de l'Etat (30%), le Département ne mettra pas en œuvre ces dispositions en 2025.

En parallèle des mesures imposées par l'Etat, le Département propose :

- Une revalorisation de 1,65 € des tarifs horaires « emploi direct » et « mandataire », nettement inférieurs au salaire minimum conventionnel car inchangés depuis 2016. L'impact de cette mesure est estimé à 850 K€.

- La mise en place d'un dispositif de compensation partielle du ticket mobilité jugé non réglementaire par la Direction Départementale de Protection des Personnes (CDPP) en 2024. Depuis 2011, le Département proposait en effet aux SAD habilités à l'aide sociale de facturer aux usagers un ticket mobilité de 1,30 € par heure au-delà du tarif plancher. L'impact de cette compensation est estimé à 1,04 M€ (financement de +1€/heure APA et +0,70 €/heure PCH compte tenu de la réalité des recettes encaissées par les services).

Dans la continuité de l'exercice 2024, les dépenses de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) devraient connaître une forte progression du fait notamment, de la résorption du retard dans le traitement des dossiers et de l'ouverture de la prestation aux usagers présentant des troubles psychiques. Le budget 2025 prévoit ainsi une hausse minimale de 11% par rapport au BP 2024.

Les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux (ESMS) doivent également faire face à un contexte économique fortement dégradé (effet d'une inflation encore significative, revalorisations du SMIC...).

Dans ce cadre, la présente Assemblée départementale propose d'adopter :

- Un taux d'évolution de +1,5 % en 2025 pour les ESMS du secteur « Personnes Agées », soit un impact estimé à 1,04 M€ (550 K€ au titre de l'Aide Sociale Hébergement et 540 K€ au titre de l'APA établissement)
- Un taux d'évolution de +1% pour les ESMS du secteur « Personnes Handicapées », soit un impact estimé à 580 K€
- Un soutien complémentaire aux établissements signataires d'un CPOM à hauteur de 1% (secteurs personnes âgées et handicapées), soit un impact estimé à 70 K€.

La revalorisation salariale des professionnels médicaux et non médicaux, qui s'est traduite par la mise en œuvre du Segur de la santé, financée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), s'impose désormais aux Départements avec le financement de la mesure dite « Laforcade ». Elle correspond à une revalorisation 183 € net par mois par Equivalent Temps Plein (ETP) pour les professionnels soignants et éducatifs des secteurs « Handicap » et « Personnes Âgées (hors EHPAD) ». A ce titre, le budget 2025 prévoit un financement global de 3,5 M€. Le niveau de compensation de l'Etat a été estimé à 1,5 M€ pour 2025.

Cependant, à ce stade, le Département n'appliquera pas, suite aux recommandations de l'Assemblée des Départements de France, la généralisation du « Laforcade pour tous » dont l'impact financier est estimé pour la Loire à 1 M€.

L'expérimentation de la facturation différentielle pour les établissements a débuté en 2022 et se poursuivra sur 2025. Elle entraîne une diminution (équivalente) des dépenses et des recettes liées à l'aide sociale à l'hébergement.

La généralisation de la tarification différenciée applicable selon le décret du 31 décembre 2024 permettra à tous les établissements d'appliquer un tarif spécifique aux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale. Ce principe permettra à terme d'amortir les déficits présentés par les établissements.

Un réajustement de 2,9 M€ du budget consacré à l'hébergement des « Personnes Handicapées » en établissement hors Loire a été effectué pour 2025, ligne nettement sous dotée ces deux dernières années.

Enfin, afin de soutenir au mieux les établissements, il est proposé d'inscrire au budget 2025 une enveloppe de 1,60 M€ de crédits de paiement pour l'aide à l'investissement (financement de projets de restructuration, de reconstruction renouvellement de matériels ou mobiliers...). Pour mémoire, le règlement d'aides à l'investissement aux ESMS a été adopté par l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022.

2 - Enfance et famille

La politique en faveur de l'Enfance et de la Famille regroupe les actions de prévention et protection en faveur des enfants confiés.

Pour 2025, le budget global proposé est de 125,74 M€, en augmentation de 3,1 M€ en DF par rapport au BP 2024.

Dans le cadre de la prévention, les crédits alloués aux allocations mensuelles sont réduits de 495 K€. La modification du règlement intérieur (évolution des montants plafonds) est proposée à l'Assemblée départementale consacrée au vote du BP.

En ce qui concerne la protection des enfants confiés, le budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique dégradé.

Dans ce cadre, la présente Assemblée départementale propose d'adopter un taux d'évolution global de +1% pour 2025 pour l'ensemble des établissements et services soit un impact de 708 K€ pour le Département.

La revalorisation salariale des professionnels médicaux et non médicaux, qui s'est traduite par la mise en œuvre du Ségur de la santé financée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), s'impose désormais aux Départements avec le financement de la mesure dite « Laforcade ». Elle correspond à une revalorisation de 183 € net par mois par Equivalent Temps Plein (ETP) pour les professionnels soignants et éducatifs des établissements et services « Enfance ». A ce titre, le budget 2025 prévoit un financement global de 4,5 M€, sans compensation de l'Etat.

Cependant, à ce stade, le Département n'appliquera pas, suite aux recommandations de l'Assemblée des Départements de France, la généralisation du « Laforcade pour tous » dont l'impact financier est estimé pour la Loire à 1 M€.

Le nombre de Mineurs non accompagnés (MNA) s'est stabilisé en 2025 autour de 42 arrivées mensuelles. Le budget proposé, en hausse de 300 K€, tient compte de l'évolution des taux directeurs et de l'activité réelle 2024.

Enfin, malgré la prise en compte de la hausse prévisionnelle du salaire minimum de croissance (SMIC) et des régularisations liées à la Loi Taquet, le budget proposé pour la rémunération des assistants familiaux diminue de 1,3 M€ par rapport au BP 2024, en raison de la baisse du nombre de professionnels (436 assistants familiaux en décembre 2024 contre 458 en décembre 2023).

3 - Insertion

Pour 2025, le budget global proposé est de 123,38 M€, en augmentation de 8,2 M€ en DF par rapport au BP 2024 (soit +7%) dont 116,3 M€ destinés au financement de l'Allocation RSA.

Ce budget RSA est basé sur le montant des dépenses 2024, majoré de 2%.

Au titre des contrats aidés, le budget 2025 prévoit une diminution de 194 K€, en rapport avec le réalisé 2024.

Le budget de l'insertion professionnelle augmente de 40 K€ pour prendre en compte la révision des marchés en cours.

Le budget 2025 consacré à l'insertion sociale enregistre une diminution de 295 K€ qui s'explique notamment par la suppression des bourses d'insertion (-70 K€) et la fin du dispositif spécifique d'accompagnement des gens du voyage (-180 K€).

4 - Action sociale et santé

Pour 2025, le budget global proposé est de 2,92 M€, en baisse de 4,1 K€ en DF par rapport au BP 2024 et en augmentation de 62,5 K€ en RF.

Les crédits consacrés à l'action sociale et la santé permettent d'accompagner les publics en difficulté. Cette politique publique est essentiellement portée au quotidien par les équipes territorialisées du Département qui accompagnent les plus démunis. La collectivité maintient les moyens humains dédiés et accorde même, le cas échéant, des renforts pour répondre à l'urgence des situations.

Dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités est déployé sur la période 2024-2027. Le Département de la Loire s'est inscrit dans cette contractualisation avec l'Etat.

Le Pacte s'articule autour de 4 axes :

- La prévention des inégalités dès l'enfance ;
- Le retour à l'emploi dans le cadre de la réforme France travail ;
- La lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit ;
- Une transition écologique solidaire.

Pour l'année 2025, le budget global inscrit en dépenses (1 M€) est légèrement supérieur aux recettes (830 K€).

Le budget consacré à l'action sociale et la santé intègre également :

- Les subventions d'intérêt départemental pour un montant de 250 K€ (soit -39,1 K€ par rapport à 2024).
- Le financement des CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) pour un montant de 587 K€ soit une évolution de 1,5% par rapport aux dotations effectivement acquittées au titre de 2024. Il est rappelé que le montant définitif financé par le Département est lié au taux directeur retenu par l'Agence Régionale de Santé et sera connu seulement en juin 2025.
- Une réévaluation de 30 K€ du budget Vaccination qui s'établit à 400 K€ pour 2025 répartis comme suit :
 - 100 K€ pour la campagne de vaccination contre le HPV dans les collèges (financée à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie).
 - 300 K€ pour prendre en compte l'augmentation de l'activité des centres de vaccination.

Le Département s'est engagé en 2021 pour 3 ans dans un dispositif expérimental de lutte contre les déserts médicaux. Un budget de 92 K€ est prévu en 2025 pour permettre la reconduction de ce dispositif, après bilan.

5 - Logement et habitat

Pour 2025, le budget global proposé est de 1,24 M€, en baisse de 1,79 M€ en DF par rapport au BP 2024 et en baisse de 1,56 M€ en RF.

Cette diminution s'explique essentiellement par la fin de 2 dispositifs, entièrement compensés par l'Etat :

- L'Aide aux travaux habitat vie partagée (-680 K€)
- Le Service public de la performance énergétique (-1,02 M€)

Le budget 2025 consacré au Fonds Solidarité Logement (FSL) est en légère diminution de 33,4 K€ par rapport au budget 2024 (-5%), pour tenir compte des dépenses réelles 2024 et de l'arrêt d'un marché public d'accompagnement.

C - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE

1 - Éducation

Le budget 2025, réaffirme les axes prioritaires de la politique « Education » :

- la conception et la rénovation d'un patrimoine scolaire fonctionnel et respectueux de l'environnement,
- la structuration d'un modèle de restauration responsable, durable et équilibré
- l'accompagnement à de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment liées au déploiement des usages du numérique,
- l'ouverture des collégiens sur le monde professionnel, la culture, la citoyenneté...

En fonctionnement et malgré les contraintes budgétaires très fortes du Département, le budget 2025 prévoit une augmentation de 5,46% (+377K€) de la dotation de fonctionnement aux collèges publics. Augmentation qui s'appliquera également à la dotation de fonctionnement aux collèges privés (+222K€). Afin de compenser une partie de ces augmentations, il a été décidé l'arrêt du dispositif des bourses départementales aux collégiens et de réduire des actions éducatives et de partenariats.

En investissement, les Autorisations de Programme (AP) ont été recentrées sur les opérations de travaux relatives à la sécurité (électrique, incendie...), les obligations en lien avec les partenaires (Région, Communes, Etat), la préservation du clos et couvert (étanchéité...) et des économies d'énergie (chaudière...). Pour autant, une AP complémentaire est envisagée afin de pouvoir s'engager dans le projet de restructuration du collège Jules Vallès à Saint-Etienne.

Les principales dépenses en Crédits de Paiements (CP) porteront sur les travaux dans les collèges (réhabilitation lourdes et travaux thématiques), l'équipement des collèges publics et privés, les MFR ainsi que pour les cités mixtes. Les études sur les deux grosses opérations à mener sur les collèges Charles Exbrayat à la Grand-Croix et Jean de la Fontaine à Roanne se poursuivront en 2025.

2 - Culture

Enseignements artistiques et arts vivants

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département poursuivra en 2025 son action en faveur des arts de la scène et des enseignements artistiques.

Le budget évoluera à la baisse pour les aides aux festivals (festivals métropolitains), aux compagnies de théâtre et de danse (celles hors convention), aux salles de spectacle (Opéra et Comédie de Saint-Etienne). Concernant les établissements d'enseignement artistique, le budget restera stable. Les écoles en perte de subvention ne seront pas compensées en 2025, comme elles l'ont été en 2024.

La subvention d'équilibre est en baisse pour la Maîtrise de la Loire, notamment en lien avec une nouvelle organisation interne.

L'Education artistique et culturelle sera soutenue pour aider à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Patrimoine culturel

Le budget départemental 2025, en matière de patrimoine culturel, sera principalement consacré à :

- Assurer la conservation et la restauration des quatre monuments historiques du Département
- Assurer la conservation et la restauration des collections
- Assurer l'élargissement des publics grâce à une programmation culturelle et des offres de médiation ciblées au sein des sites et musées départementaux
- Animer la candidature au patrimoine mondial gérée par l'Unesco

Les aides aux acteurs locaux du patrimoine évolueront :

- maintien des aides de soutiens aux associations patrimoniales,
- baisse des aides aux musées labellisés « musées de France »,
- suppression de l'aide à la conservation et restauration du patrimoine privé protégé ligérien.

Archives départementales

Les Archives départementales ont pour missions la sauvegarde, la mise en valeur, la médiation et la transmission au public de l'histoire et de la mémoire ligérienne. Le budget 2025 sera dédié à la poursuite du développement des ressources disponibles en ligne et à la politique de décentralisation de ses activités sur le territoire (expositions itinérantes, délocalisation d'ateliers scolaires, d'ateliers d'initiation à la recherche et de cours de paléographie...) pour en permettre l'accès à tous les Ligériens.

Un programme dense d'animations sera aussi déployé tout au long de l'année sur le site des Archives départementales : conférences, projections, visites thématiques, activités dédiées au jeune public...

Lecture publique

Le Département a pris pour la période 2021-2027, 5 orientations décisives pour le développement de la politique de lecture publique. Ses nouvelles ambitions s'inscrivent dans un document directeur, le Schéma Départemental de Lecture Publique (SLP) 2021-2027 approuvé en Assemblée départementale du 3 février 2021 dont la priorité est d'appuyer la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle des intercommunalités, contribuant ainsi à l'équité des chances et d'accès à la culture pour l'ensemble de la population ligérienne.

En 2025, grâce à un budget dédié à la politique de lecture publique, le Département poursuivra les actions engagées notamment dans le cadre des Contrats Territoire Lecture. De même, Il s'agira d'encourager les bibliothèques du réseau départemental à renforcer la programmation d'actions culturelles tout en conservant un fonds documentaire de qualité. De façon complémentaire, un plan de formation sera proposé aux acteurs ligériens de la lecture publique, toujours dans un objectif de professionnalisation des personnels des bibliothèques.

3 - Sport - Jeunesse

Pour le Sport, l'ambition départementale est d'encourager les pratiques sportives et d'offrir à chacun la possibilité de faire du sport sur tout le territoire et à tous les niveaux de pratique (sport de compétition, sport loisir, sport santé).

Le budget 2025 sera également dédié au soutien des acteurs du monde sportif ligérien (comités départementaux et clubs) ainsi qu'au soutien aux fédérations de sport scolaire. L'effort porte également sur le développement du sport nature avec l'animation du réseau des villages et spots pleine nature et la dynamisation du territoire à travers la création ou le développement d'événements sport nature, ainsi que la promotion du para sport (handisport et sport adapté).

En matière de sport performance, le Département valorise le haut niveau en maintenant son soutien aux clubs de haut niveau, aux clubs professionnels, aux pôles et centres d'entraînement ainsi qu'aux athlètes.

Concernant la jeunesse, 2025 sera marquée par le maintien des aides aux structures départementales, la mise en place de l'Eté Jeunes, l'organisation des Assises de la Jeunesse et d'actions en direction des territoires préfigurateurs.

4 – Tourisme

L'accompagnement du Département en matière touristique est structuré autour de 3 axes principaux :

- le soutien au plan d'actions de l'Agence de Développement Touristique de la Loire (ADT), à qui il confie la promotion, la qualification et l'observation de l'offre touristique et aux plans d'actions d'associations et fédérations nationales et régionales, qui œuvrent au rayonnement de la destination Loire,
- l'animation des réseaux professionnels (Villages de caractère, villages sport nature...) et le développement voire le confortement de l'offre,
- l'accompagnement de projets et l'appui technique aux porteurs de projets.

Au titre de la démarche d'attractivité territoriale, il est proposé d'agir sur les leviers suivants :

- développer le sentiment d'appartenance et de fierté de tous les Ligériens,
- poursuivre la mobilisation des acteurs « clés » du territoire,
- agir sur la notoriété et l'image du département,
- attirer et faire venir des talents.

L'année 2025 sera marquée par :

- la présence du Département au Salon International de l'Agriculture à Paris,
- la reconduction de la campagne de communication afin de poursuivre le travail engagé depuis 2023 sur le développement de la notoriété de la destination « Loire »,
- l'organisation d'un premier événement de grande ampleur, la grande soirée de l'attractivité programmée le 13 février 2025 autour de témoignages inspirants et en présence de Ligériens qui innovent et participent au rayonnement de la Loire.

Par ailleurs, l'année 2025 sera consacrée à la réorientation du plan de développement de la station de Chalmazel.

D - FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES

1 – Fonctions stratégiques

La politique publique « Fonctions stratégiques » traduit l'ambition impulsée par l'exécutif d'adapter les politiques publiques départementales aux enjeux d'aujourd'hui, de moderniser le fonctionnement de la collectivité et de valoriser son image.

Deux secteurs composent cette politique publique : **la communication et la promotion du Département et de ses actions, ainsi que celles du territoire**, d'une part, et **la modernisation de l'action publique**, d'autre part.

1-1 - Communication – promotion du Département et de ses actions

La direction de la communication est garante de l'image du Département et contribue à la compréhension de ses missions. À ce titre, elle a pour missions d'élaborer et de développer une stratégie de communication, adaptée aux enjeux de la collectivité et conforme aux choix de l'exécutif. Au-delà de l'institution, son rôle est également de valoriser le département en tant que territoire et destination, en renforçant le sentiment d'appartenance et en accompagnant les initiatives des acteurs qui concourent à la notoriété du territoire.

En 2025, elle s'emploiera au quotidien à :

- **Légitimer les missions du Département et rendre compte de son action.** Pour mieux faire connaître, auprès des habitants, les compétences et les projets de la collectivité, la publication Loire magazine vient de faire l'objet d'un changement de maquette qui met davantage en valeur les cantons, les missions et les agents de la collectivité. Les outils de communication digitale sont régulièrement renforcés : les campagnes géo-localisées, centrées sur la vidéo et les réseaux sociaux, se poursuivent.

- **Améliorer et moderniser la relation avec les usagers. Grâce à une présence active sur les réseaux sociaux** (Facebook, LinkedIn, Instagram, etc.), **le Département de la Loire est désormais plus accessible. Il a construit un lien durable avec ses administrés. Au printemps se déroulera la 6^{ème} campagne** de valorisation des métiers du Département, en affichage, radio, dans la presse et sur les réseaux sociaux : le thème retenu cette année est « Le Département de la Loire, au cœur de votre vie ». De nouveaux sites Web seront bientôt mis en ligne, notamment auprès des familles de jeunes enfants (PMI) et des collectivités (aide aux communes). Des audits d'accessibilité sur le Web se poursuivent, pour améliorer la conformité à la réglementation. Dans le cadre de la Gestion de la Relation Usagers (GRU), les efforts de mise à jour de la signalétique seront accentués. Quant aux actions relatives à la communication accessible à tous et au FALC (Facile à Lire, Facile à Comprendre), elles feront l'objet de séances de formation au second semestre 2025.

- **Renforcer la communication auprès des agents et favoriser leur expression.** Le développement de la vidéo sur l'Intranet ou Digital WorkPlace, permet de mieux incarner les agents et diversifie les messages et prises de parole. Certaines actions à vocation sociale ou environnementale, concourent par ailleurs à leur implication, comme l'Agenda 2030 ou la promotion de l'égalité femme-homme. Enfin, la valorisation de Loire administration 2030 met en valeur des projets transversaux et innovants, qui libèrent les initiatives et favorisent le dialogue au sein de la collectivité.

- **Valoriser le territoire en tant que destination**, en développant un sentiment de fierté, d'appartenance auprès des Ligériens et en accompagnant les actions qui promeuvent les atouts de la Loire. Des publications, actions et événements sont ainsi pérennisés pour valoriser le sport nature, les circuits courts, la richesse du patrimoine et la diversité de l'offre culturelle et touristique. Le Bike and Fourme festival, la participation au Salon international de l'agriculture, la promotion des terroirs dans les Foires et salons, la valorisation des villages de caractère ou des sites Sport nature participent de cette dynamique.

1-2 - Modernisation de l'action publique

Dans le cadre du programme d'évaluation, l'évaluation du Schéma des Milieux Naturels finalisée fin 2024 sera suivie en 2025 du travail de structuration d'un nouveau schéma piloté par le Service Environnement avec l'appui d'un prestataire.

L'Observatoire des politiques publiques poursuivra en 2025 l'accompagnement de l'élaboration d'outils de pilotage (tableau de bord de suivi, création entrepôts de données, enquête) et la réalisation d'études qui nécessitent parfois l'acquisition de données spécifiques.

Le laboratoire d'innovation publique interne (LABO) continuera à accompagner les élus, les pôles et les agents dans la conduite de leurs projets et à proposer un cadre pour réfléchir autrement, pour expérimenter et collaborer de manière transversale. Il accompagnera également la démarche Loire Administration 2030 dans sa globalité, en lien avec l'axe 1 « Une collectivité innovante dans ses missions ». Des prestations externes nécessitant une expertise et / ou une technicité particulière pourraient être envisagées (designer, conseil en sciences comportementales) au cas par cas selon les projets, contribuant ainsi à la formation-action des membres du LABO.

A travers son projet Loire Administration 2030, le Département veut réaffirmer sa proximité avec le territoire ligérien et travailler notamment sur la gestion de la relation usagers (GRU) en élaborant une stratégie GRU assortie d'un plan d'actions adapté à la collectivité. L'année 2025 sera consacrée à l'accompagnement méthodologique et opérationnel du Pôle Vie Sociale dans le développement d'un accueil harmonisé au sein des territoires d'action sociale, conformément aux orientations stratégiques de la feuille de route de la territorialisation, en cohérence avec la démarche globale de GRU de la collectivité.

Enfin, dans le cadre de Loire Administration 2030, comme en 2024, des actions d'animation autour des 4 axes du projet d'administration permettant la valorisation des projets labellisés, seront poursuivies en 2025.

2 – Fonctions ressources

2-1 - Ressources humaines

Les lignes directrices de gestion du Département en matière RH s'appuient sur quatre enjeux structurant :

- I. Assurer l'adéquation des ressources au service public départemental dans un contexte budgétaire et réglementaire contraint.
- II. Garantir le développement de conditions de travail adaptées et sécurisées pour préserver la santé et prévenir l'usure professionnelle.
- III. Promouvoir une qualité de vie au travail et des perspectives d'évolution professionnelle favorisant le bien-être, la performance individuelle et collective, ainsi que l'attractivité de la collectivité.
- IV. La promotion de l'égalité femmes/hommes comme enjeu transversal à l'ensemble des politiques RH.

I. Assurer l'adéquation des ressources au service public départemental dans un contexte budgétaire et réglementaire contraint

La maîtrise de la masse salariale :

Les perspectives d'évolution de la masse salariale s'inscrivent, en comparaison aux années précédentes, à la hausse, mais avec un taux d'évolution plus maîtrisé.

Le niveau prévisionnel du budget pour 2025 est de 143,7 M€, soit une hausse de +3%, contre 6% d'augmentation entre 2023 et 2024.

La maîtrise de la masse salariale est un objectif porté collectivement par l'ensemble des Pôles au travers notamment de la conférence d'exécution budgétaire (CEB), régulièrement réunie autour de la Direction générale afin d'arbitrer les renouvellements et redéploiements de postes. Des mesures telles que le tuilage négatif (non remplacement des agents sur une période minimum de 3 mois suite à un départ), et la nécessité

de compenser toute création de poste soumise à arbitrage budgétaire, contribuent à la maîtrise de l'évolution observée en 2025.

Néanmoins, les mesures réglementaires décidées par l'Etat, et celles spécifiques au Département impactent à la hausse l'enveloppe budgétaire consacrée à la rémunération des agents.

Il s'agit, notamment pour les mesures nationales, des revalorisations du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) décidées en 2024 qui s'appliqueront en année pleine, des évolutions réglementaires concernant certaines nouvelles bonifications indiciaires (NBI) et la hausse des contributions employeur pour la retraite.

Les mesures habituellement portées par le Département complètent la hausse du budget, à savoir sa politique d'avancement de grade et de promotion interne et l'évolution du régime indemnitaire par la prise de paliers quadriennaux et le dispositif adéquation grade/fonction.

La consolidation du régime indemnitaire se poursuivra par une légère revalorisation des indemnités des encadrants.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :

Les contraintes budgétaires et réglementaires renforcent la nécessité d'une GPEC structurée et évolutive. Déployée depuis plusieurs années, elle a permis le suivi et l'actualisation du tableau des effectifs et des fiches de postes. Le référentiel des fiches métiers, recensant plus d'une centaine de métiers, sera validé en 2025, ainsi qu'un nouveau référentiel encadrant les métiers du management.

La construction d'indicateurs RH prospectifs reste une priorité, à adapter à l'univers décisionnel déployé par le nouveau logiciel de paie, paramétré en 2025 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

La Formation des agents :

L'environnement en constante évolution impacte fortement les besoins en formation des agents. L'offre de service s'appuie sur le plan de formation triennal 2023-2025, actualisé chaque année pour venir en appui des transformations portées par la collectivité. L'école du management, et très prochainement, l'académie du numérique, complètent l'offre en proposant des parcours thématiques personnalisables et de nouvelles méthodes d'apprentissages. Enfin, un dispositif renforcé de préparation aux concours et examens est déployé au sein de la collectivité, avec de probants résultats.

II. Garantir le développement de conditions de travail adaptées et sécurisées pour préserver la santé et prévenir l'usure professionnelle

L'enjeu des risques psychosociaux :

Dans le cadre de l'école du management, la thématique annuelle 2024-2025 est dédiée à la santé sécurité au travail afin de développer chez les managers la culture de la prévention et de la gestion des risques en leur rappelant leur responsabilité en la matière. Des forums proposent aux encadrants des actions de sensibilisation au repérage des dangers et risques liés aux situations de travail du quotidien et à la mise en œuvre des principes de prévention.

L'enjeu des risques psychosociaux est prioritaire avec des actions de formation et de communication, développées par les psychologues du travail, autour du repérage des violences internes. Cette sensibilisation permet de rappeler l'existence du dispositif interne de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. L'application interne MIRAM, permettant de déclarer des observations en santé sécurité au travail ou des situations de danger grave et imminent, sera complétée en 2025 par la déclaration de situations générant des risques psychosociaux.

Un nouveau baromètre PACT (prévenir et agir pour les conditions de travail), initié fin 2024, permettra d'analyser l'évolution des conditions de travail au sein de la collectivité avec un questionnaire adapté aux assistants familiaux. Les résultats permettront de développer des actions de prévention à mettre en place.

L'intervention des entreprises extérieures :

Ces interventions sur les différents sites du département peuvent entraîner des risques liés à la co-activité. L'identification des opérations nécessitant la mise en place d'un plan de prévention ou d'un protocole de sécurité a été conduite en 2024 et sera poursuivie par la diffusion d'outils d'aide à la décision, protocole de sécurité et formulaires afin de consigner les inspections préalables aux opérations.

Le management de la santé sécurité au travail :

Les ressources nécessaires au déploiement de la culture de la prévention et de la gestion des risques continuent de se développer par l'affectation d'une chargée de prévention de Pôle au Pôle vie sociale. Le chantier prioritaire pour ce Pôle est la prévention des agressions par la formation sur la gestion de l'agressivité et l'aménagement des locaux.

Plus globalement, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) poursuit sa structuration par l'actualisation des contrats d'objectifs sectoriels avec les directions.

III. Promouvoir une Qualité de vie au travail et des perspectives d'évolution professionnelle favorisant le bien-être, la performance individuelle et collective, ainsi que l'attractivité de la collectivité

Le plan d'actions pluriannuel qualité de vie au travail a été labellisé Loire Administration 2030, ce qui contribue à rappeler la volonté institutionnelle d'agir sur l'environnement de travail des agents. Le plan s'articule autour de la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, de l'organisation du travail et du management, et de la santé et du bien-être des agents.

Au-delà des actions sur les environnements de travail, les conditions d'emploi participent à la satisfaction des agents, à la reconnaissance du travail accompli, à l'attractivité et à la fidélisation.

L'aménagement du temps de travail :

Plus d'un an après la mise en place des différents cycles de travail sur l'ensemble des services, le constat est posé : les agents se sont parfaitement saisis de cette nouvelle organisation du temps de travail. Les agentes ont été nombreuses à augmenter leur quotité de travail, tout en maintenant une présence au travail sur 4 ou 4,5 jours et de nombreux cadres ont délaissé le cycle sur 5 jours au profit du cycle bi-hebdomadaire alternant une semaine à 5 jours et une semaine à 4 jours. L'évaluation de l'ensemble du dispositif est prévue en 2025.

Sur certains domaines d'activité, l'organisation du travail nécessite d'être aménagée afin de tenir compte des contraintes liées aux saisons, impactant les tâches à réaliser. Des évolutions sur les guides sectoriels des médiateurs culturels et des agents d'exploitation ont été expérimentées en 2024. Au vu des conclusions des évaluations menées, ces expérimentations seront confirmées ou amendées en 2025.

Le logiciel E-Connection permet dorénavant la planification du travail pour l'ensemble des agents, y compris ceux dont le temps de travail est annualisé (déploiement bientôt finalisé pour les agents des collèges, en cours pour les médiateurs culturels).

L'action sociale :

En lien avec le logiciel E-Connection, la dématérialisation et l'automatisation du processus de commande des titres restaurant ont été déployées fin 2024 (hors agents annualisés), permettant à davantage d'agents de recourir à cette prestation.

Plus globalement, la politique d'action sociale de la collectivité s'articule autour d'un juste équilibre entre la prise en compte des besoins des agents, mais également de leur niveau de revenus. Néanmoins, le recours aux chèques emploi service universel (CESU) garde d'enfants, maladie et handicap a augmenté. Les nouvelles aides proposées, telles que le bonus étudiant et le prêt santé, ont répondu à de réels besoins.

La protection sociale complémentaire :

Afin d'atténuer la hausse des cotisations des contrats de santé et de prévoyance, l'évolution des participations employeur a été actée sur une trajectoire pluriannuelle, dans le cadre des enveloppes budgétaires présentées dans ce rapport.

En 2024, tout d'abord, le mode d'attribution de la participation a évolué en prenant en compte les indices majorés des agents et non plus leur catégorie hiérarchique (A, B, C), ce qui augmente le nombre d'agents sur les 2 premières tranches de participation employeur. Parallèlement, pour le risque santé, la participation a augmenté de 9 € pour ces 2 premières tranches. L'augmentation de la participation employeur pour la 3^{ème} tranche, d'un montant de 7€, entrera en vigueur en 2025.

Concernant le risque prévoyance, la mise en place de « l'indiciarisation » est programmée pour 2026.

Les contrats collectifs pour le risque Santé et le risque Prévoyance arrivent à leur terme le 31 décembre 2025. Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage est en œuvre afin de préparer la future consultation et la mise en œuvre des nouveaux contrats.

IV. La promotion de l'égalité femmes/hommes comme enjeu transversal à l'ensemble des politiques RH

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté chaque année dans le cadre des orientations budgétaires. Il s'articule autour d'un diagnostic présentant la situation sur le territoire ligérien, et d'un second diagnostic relatif à la situation au sein de la collectivité.

Le plan d'actions pluriannuel, portant l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes, recouvre les différents champs de la politique RH. Outre les actions présentées tout au long de ce rapport sur l'aménagement du temps de travail, sur l'accompagnement des managers, il est envisagé, pour 2025, diverses actions promouvant l'égalité femmes/hommes :

- Aménagement de lieux d'allaitement,
- Adaptation du télétravail pour raisons de santé liées aux douleurs menstruelles,
- Majoration « famille monoparentale » pour le bonus étudiant,
- Mise en place d'un chèque alimentaire pour les agents en grande difficulté financière.

2-2 - Moyens généraux

L'exercice 2025 s'appuie sur la stratégie patrimoniale pour guider l'évolution du patrimoine immobilier départemental. En portant ses efforts sur la réduction des coûts de fonctionnement par la rénovation énergétique, la stratégie immobilière a pour objectif d'impulser une gestion durable et responsable des bâtiments et sites départementaux.

De nombreux programmes fonctionnels doivent être élaborés en 2025 pour planifier et lancer les opérations de travaux de rénovation des sites dont le Département est propriétaire. L'objectif consiste à atteindre les seuils de réduction des consommations énergétiques pour les échéances de 2030, 2040 et 2050 du décret tertiaire.

En investissement, les crédits consacrés aux études et aux travaux s'élèvent à 7,7 M€, dont environ 3,4M€ en faveur des économies d'énergie.

Parmi les opérations importantes mobilisant une proportion importante du budget, il y a :

- La rénovation énergétique du bâtiment du 4 rue des 3 Meules dans le cadre d'un marché public de performance via un contrat de performance énergétique (0,5 M€ en crédits de paiement pour le seul exercice 2025 qui marquera le démarrage du chantier),
- La poursuite de la réhabilitation du RdC 20 rue Balay pour 0,9 M€,
- La poursuite des travaux du site du 22 rue Balaÿ 2,3 M€,
- La rénovation des installations thermiques de l'Hôtel du Département 0,7 M€.

Un effort important est également prévu pour le renouvellement de la flotte automobile, pour un montant de 1,3 M€. Il s'agit de compenser, lors de l'exercice 2025, le déficit de renouvellement de véhicules vertueux observé en 2023 et 2024, dû aux difficultés d'approvisionnement sur ce segment d'achat lors de la sortie de la crise Covid.

En fonctionnement, le budget subit une augmentation liée principalement à l'attribution des marchés d'assurance. Il s'établit à 8,8 M€ pour 2025.

L'attribution des marchés d'assurance de fin d'année, dans un contexte contraint et tendu, entre intempéries, hausse de sinistralité, renchérissement des risques et provisionnement des assureurs, aboutit à une hausse de cotisations dès 2025 de 0,8 M€ par rapport à 2024. Les cotisations tous risques confondus s'élèveront à 1,4 M €.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 0,3 M€. La participation de l'Agence Régionale de Santé s'élève à 0,3 M€ en 2025 pour la rénovation énergétique du site 4 rue des 3 Meules à Saint-

Etienne (2^{ème} échéance des 4 versements). S'ajoutent 0,06 M€ de subvention du *Fonds vert* pour les installations thermiques.

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,2 M€. Elles comprennent des loyers à hauteur de 1 M€, en légère diminution par rapport à 2024 en raison notamment des 700 m² rendus par le CDOSL à la Maison des Sports à la suite de départs de comités départementaux, et la fin du bail de l'association *MusicaDanse* de Saint-Just en Chevalet (reprise de la totalité des locaux pour le CDEE). La location au GIP Terana s'élève à 0,05 M€.

Parmi les autres recettes, 0,1 M€ sont prévus pour les ventes de véhicules, pneus et divers matériaux aux enchères du Domaine.

Systeme d'information

Le système d'information reste un véritable levier de modernisation de notre collectivité, sa performance et sa fiabilité deviennent de plus en plus essentielles à la réalisation de nos missions. Le domaine numérique est en constante évolution et les besoins à couvrir sont encore nombreux.

Néanmoins, au regard du contexte financier et humain très contraint, les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans la continuité de 2024.

En termes d'investissement, les dépenses prévues ciblent principalement le maintien en condition opérationnelle, la sécurité et la poursuite des projets engagés :

- ✓ L'enveloppe consacrée aux infrastructures de base, qui représente 42 % du budget d'investissement total, couvre l'acquisition de l'ensemble des éléments matériels, logiciels et réseaux répondant aux besoins de la collectivité tout en garantissant la sécurité des accès. Au-delà de cette dépense récurrente qui permet d'assurer la continuité de fonctionnement du parc matériel, des crédits seront à engager pour l'acquisition de licences office, cette dépense est répartie sur les deux exercices à venir.
- ✓ Concernant le système de communication, la migration du système de téléphonie vers la technologie IP, engagée depuis fin 2021, devrait être finalisée en 2025 sur l'ensemble des sites départementaux. Des évolutions des outils collaboratifs sont également prévus notamment pour répondre aux besoins de modernisation des parcours d'apprentissage dans le cadre de l'académie du numérique.
- ✓ La sécurité est un enjeu fort pour garantir la continuité de fonctionnement du système d'information. Les actions identifiées dans le cadre de la démarche de sécurisation du SI vont se poursuivre en 2025 (finalisation du plan de reprise d'activité (PRA), formalisation de la politique générale de sécurité du SI). Des crédits seront également nécessaires pour remplacer les « cœurs de réseau » qui jouent un rôle essentiel dans la sécurisation du système.
- ✓ Les prévisions en matière de dématérialisation correspondent aux projets déjà engagés notamment la mise en œuvre du dossier individuel de l'agent numérique ou celui du domaine Enfance. Cette enveloppe permettra aussi de faire évoluer la solution de gestion électronique de documents transversale pour améliorer l'interopérabilité et la fluidité dans les processus de gestion.
- ✓ Le développement du système décisionnel est également un enjeu de la stratégie SI. Néanmoins, les outils nécessaires au développement existent et la conception et réalisation d'applications d'aide à la décision reposent principalement sur des ressources internes. En 2025, seules quelques prestations d'assistance seront nécessaires pour renforcer notre capacité à répondre aux besoins de pilotage de la collectivité.
- ✓ Concernant l'informatisation des domaines métier, le budget prévu pour 2025 correspond à la poursuite des projets en cours tels que la mise en œuvre des solutions de gestion des bâtiments, de la PMI, de la DDLM, de la restauration scolaire, du TEEH ou encore la poursuite de la mise en œuvre du SIMDPH et le remplacement de la solution de gestion administrative et de paie des agents.

- ✓ Pour assurer l'intégration la plus efficiente possible des dernières technologies tout en gardant la maîtrise de l'architecture du système d'information, il est nécessaire de conduire une veille active en termes de « stratégie, ingénierie et innovation ». Bien que l'exercice 2025 soit principalement consacré à la finalisation des projets engagés, la démarche transversale autour de l'intelligence artificielle nous amènera, en fonction des besoins identifiés, à rechercher des solutions qui pourront faire l'objet d'expérimentation.

Concernant le fonctionnement, les charges induites par la maintenance et l'exploitation des SI sont en hausse et représente 79% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses incompressibles à niveau de service constant, continueront d'augmenter avec la mise en place de nouvelles applications et la politique de commercialisation des éditeurs en mode hébergé.

Malgré ces contraintes fortes, l'enveloppe de fonctionnement globale est en diminution. Après une réduction de 7,4% en 2024, une nouvelle baisse de 3,1% est à noter en 2025. En effet, la rationalisation opérée dans le cadre de la migration du système de téléphonie et le changement d'opérateur génèrent une économie sur les coûts d'abonnement mais aussi sur les coûts de liaisons internet. C'est grâce à cette économie que l'objectif de réduction du budget de fonctionnement peut être atteint.

2-3 - Ressources et charges communes

Affaires juridiques et commande publique

La Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique assure des missions très variées telles que le conseil et l'assistance des élus et des services, la gestion des contentieux, la protection des données, la conduite des procédures d'achat public et la gestion du fonds documentaire de la collectivité.

En 2025, la Direction continuera de nombreux projets initiés en 2024 comme l'amélioration des offres de services, la structuration du registre des traitements de données personnelles, la généralisation de la médiation entre le Département et ses usagers ou encore le suivi du plan d'action du plan de prévention des risques d'atteinte à la probité. Dans le cadre de Loire Administration 2030, axe performance, le travail visant à la création d'une bibliothèque de documents plus accessibles pour les acheteurs et les opérateurs économiques se poursuivra.

De plus, afin d'accompagner au mieux le travail des juristes dans le cadre de leurs missions, la Direction expérimente sur l'année 2025 l'utilisation d'une base de données juridiques intégrant l'assistance de l'intelligence artificielle.

Dans ce cadre des crédits à hauteur de 257 740 € seront nécessaires pour les frais d'annonces légales, les abonnements et acquisitions d'ouvrages, les recours à des cabinets d'avocats et d'huissiers, les études, les condamnations aux frais de justice et le paiement de la redevance pour les panoramas de presse numériques.

Assemblée et vie démocratique

Le budget dédié aux subventions d'intérêt départemental de la politique fonctions transversales et affaires générales aura pour objectif de soutenir différentes associations œuvrant dans différents domaines, tels que la sécurité, les associations d'anciens combattant, d'élus et anciens élus...

2-4 - Sécurité

Pour 2024, le SDIS de la Loire a équilibré son budget en intégrant une recette de 300 000€ correspondant à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dont il devait bénéficier.

Le versement de cette recette n'étant pas intervenu, une contribution complémentaire de 300 000 € a été versée au SDIS portant le montant de la contribution départementale à 30.20 M€.

Pour 2025, la contribution départementale sera portée à 31M€ soit une évolution de 3% contre 1.4% prévu dans la convention. Cette hausse de la contribution permettra notamment au SDIS de faire face à une hausse des charges courantes (assurances, contrat de maintenance...) et à une augmentation de 3 points du taux de cotisation de l'employeur à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

2-5 - Dette départementale

L'encours de dette

L'encours de la dette du budget principal au 31 décembre 2024 est de 271,21 M€ et de 268,34 M€ net de la dette récupérable Métropole.

L'encours de la dette du budget principal serait porté à 291,21 M€ à fin décembre 2025 et à 288,99 M€ net de la dette récupérable.

Le mécanisme de dette récupérable a été mis en œuvre dans le cadre du transfert de compétences à la Métropole (voirie, social et tourisme) qui prévoit pour une durée de 12 ans à compter de juillet 2020, un remboursement annuel par la Métropole d'un emprunt de 6 745 341 € au taux de 2,67 %. Cette dette récupérable reste dans les comptes du Département, en contrepartie, la Métropole rembourse chaque année au Département une annuité.

L'encours de dette du budget de la régie autonome de Chalmazel est de 0,34 M€ au 31 décembre 2024 et serait de 0,28 M€ au 31 décembre 2025 avec un désendettement prévisionnel de 0,06 M€.

L'encours de dette consolidé (budget principal et régie autonome de la station de Chalmazel) au 31 décembre 2024 est donc de 271,55 M€ et de 268,67 M€ net de la dette récupérable.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'encours depuis 2021 et indique que le financement des investissements 2024 a nécessité un recours effectif à l'emprunt de 35 M€ (pour mémoire 35,1 M€ inscrits au budget en recettes d'investissement au titre de l'emprunt) :

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024	OB 2025
Dette au 01/01/n (capital restant dû)	332,28	316,62	322,33	288,88	271,24	271,21
- Remboursements du capital	27,36	29,29	33,45	32,64	35,03	38,70
+ Emprunts souscrits	11,70	35,00	0,00	15,00	35,00	58,70
Dette au 31/12/n	316,62	322,33	288,88	271,24	271,21	291,21
Besoin de financement (nouveaux emprunts - remboursements du capital)	-15,66	5,71	-33,45	-17,64	-0,03	20,00

Un besoin de financement négatif correspond à un flux de dette négatif sur l'exercice concerné, à savoir que les remboursements de dette sont supérieurs aux nouvelles dettes. On parle alors de désendettement. A l'inverse, un besoin de financement positif correspond à un flux de dette positif. On parle alors d'endettement.

La structure de la dette

L'encours de la dette du Département se caractérise par un encours sur taux fixe (81,83 %) et à taux variable (18,17%), dont 12,02 % sur taux classique, 5,44 % adossés au livret A et 0,71 % sur SOFR 1Y.

Le taux moyen de la dette est de 2,70 % en baisse de 3 points par rapport à fin 2023 (2,73%) pour une durée résiduelle de 9 ans et 9 mois, et une durée de vie résiduelle moyenne de 5 ans et 3 mois.

L'encours de dette au Département est très peu exposé au risque. En effet, la proportion de taux fixe offre à la collectivité un niveau de risque parmi les plus bas : 98,92 % de l'encours est classé dans la catégorie 1A selon la charte Gissler. Cette charte de bonne conduite dite charte « Gissler » définit une grille de classification des emprunts. Ils sont classés par degré de risque allant du risque le moins élevé 1A jusqu'au risque 6F, le plus élevé.

La dette structurée représente 1,08 %. Le Département a par le passé contracté 3 emprunts dits structurés. Sur ces 3 contrats, 2 sont classés 1B dans la charte Gissler avec une barrière EURIBOR et 1 classé 4E et basé sur un indice SOFR 1Y (ex Libor USD). Ces contrats ne présentent pas de risque avéré. Les anticipations de marché actuelles ne prévoient pas de passage en taux dégradé et ce jusqu'à la maturité du contrat fin 2028.

L'annuité de la dette

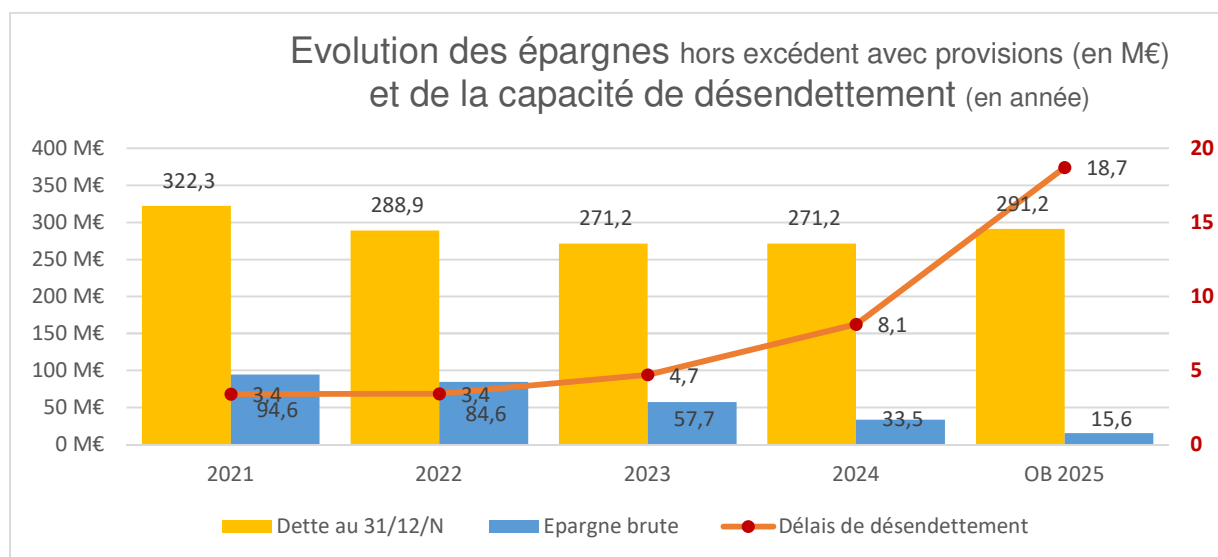
L'annuité de dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts et des frais financiers.

Depuis 2020, le Département perçoit le remboursement d'une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement pour l'amortissement du capital refacturé et ce jusqu'en 2032.

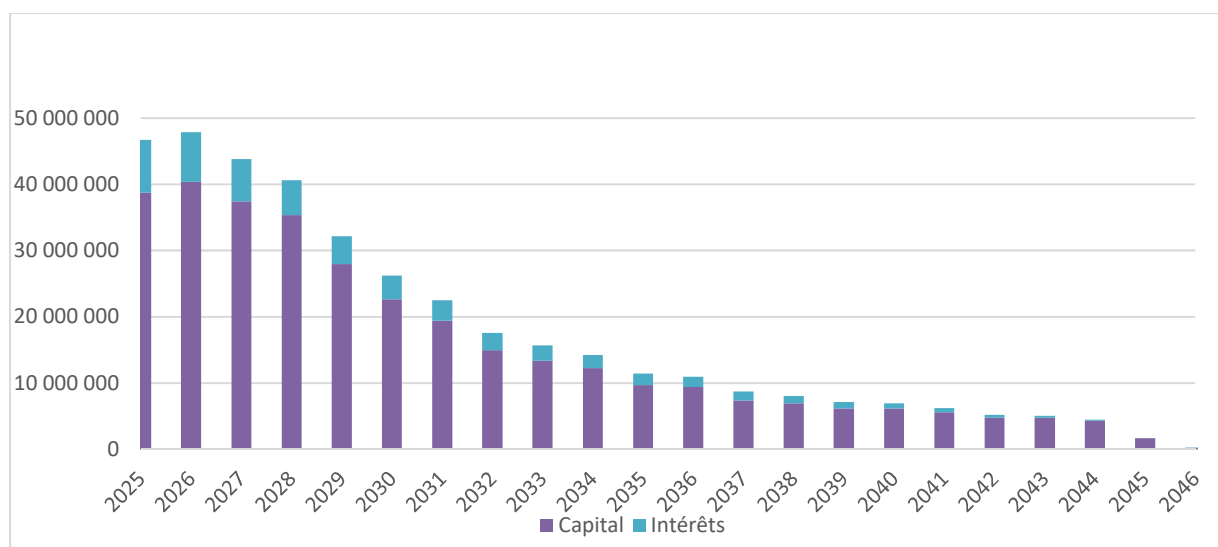
ANNUITE DE LA DETTE		OB 2024 en M€	CFU 2024 en M€	OB 2025 en M€	% évolution 2025/2024
Frais financiers	Frais financiers bruts	8,00	7,62	8,35	4,4%
	recettes swaps	0,10	0,09	0,06	-41,1%
	Frais financiers nets	7,91	7,53	8,29	4,9%
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable	-0,10	-0,10	-0,08	-20,3%
	Frais financiers nets de la dette récupérable	7,81	7,44	8,22	5,2%
Amortissement capital de la dette	Amortissement du capital de la dette	35,10	35,03	38,70	10,3%
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable	-0,73	-0,73	-0,65	-10,6%
	Amortissement du capital de la dette net	34,37	34,30	38,05	10,7%
Annuité de dette	Annuité de dette brute (avant déduction dette récupérable et recettes swaps)	43,10	42,66	47,05	9,2%
	Annuité de dette nette (comprenant les recettes de swaps et le remboursement de la dette récupérable)	42,18	41,74	46,26	9,7%

Le délai de désendettement :

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	OB 2025
Dette au 31/12/n (capital restant dû)	322,33	288,88	271,24	271,21	291,21
Epargne Brute avec provisions	94,57	84,57	57,71	33,46	15,57
Epargne Brute hors provisions	95,07	84,53	57,90	33,59	15,72
Délai de désendettement (années) avec provisions	3,4	3,4	4,7	8,1	18,5
Délai de désendettement (années) hors provisions	3,4	3,4	4,7	8,1	18,7



En 2025, le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette (en considérant que l'épargne brute y soit consacrée en totalité), s'établirait à 18,7 années au 31 décembre 2025, sous l'effet d'une baisse de l'épargne brute et d'une augmentation de l'encours de dette.



Au 31 décembre 2025, l'annuité de la dette dépassera les 40 M€ sur les quatre prochaines années avec un pic à 47,9 M€ en 2026.

La trésorerie

Le niveau de trésorerie courant 2024 a conduit le Département à souscrire une ligne de trésorerie pour une durée d'un an effective à compter de juin pour un montant de 10 M€.

Au regard du niveau de trésorerie au 31 décembre 2024 et des prévisions de dépenses et de recettes pour le premier semestre 2025, une seconde ligne de trésorerie a été ouverte pour un montant de 17 M€ opérationnelle à compter de début février.

Dans le cadre des orientations budgétaires de 2025, les frais de gestion de ces deux lignes de trésorerie sont évalués à 0,3 M€.

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche est le partenaire bancaire qui accompagne le Département pour la trésorerie pour les 27 M€ sur taux €STR + 0,46% de marge avec une commission d'engagement de 0,05% et une commission de non utilisation à 0,05%.

Les perspectives des marchés financiers pour 2025

La banque centrale européenne (BCE) a décidé fin janvier 2025 de procéder à une nouvelle baisse de ses taux directeurs. Cette décision est motivée par une inflation tombée à son plus bas niveau depuis 3 ans dans la zone euro, où c'est désormais la faiblesse de la croissance qui suscite des inquiétudes.

Cette réduction de 0,25% abaisse le taux de dépôt à 2,75%, et le taux de prêt marginal à 3,15%.

Malgré un rebond de la croissance au troisième trimestre 2024, les indicateurs de début 2025 signalent un ralentissement pour le trimestre en cours, ainsi qu'une forte hausse des demandeurs d'emploi.

Les prévisions de croissance en zone euro de la BCE sont de 0,7% en 2024, 1,1% en 2025 et 1,9% en 2026.

Concernant l'inflation, elle pourrait ré-augmenter à court terme du fait des risques géopolitiques, du prix des importations et de l'évolution des salaires, pour se situer autour de 2%.

De ce fait, la BCE pilote ses taux entre la nécessité de stimuler la croissance et celle de maîtriser sa masse monétaire pour contenir l'inflation.

Cette orientation à la baisse devrait se prolonger lors des prochaines réunions de la BCE. Toutefois, la BCE refuse de s'engager à l'avance sur une trajectoire de taux particulière.

La décision de la BCE intervient dans un contexte de doute avec une possible hausse des tarifs douaniers pour l'Union européenne (UE) annoncée par Donald Trump, le Président des États-Unis. Les prochaines réunions du Conseil des gouverneurs sont prévues les 17 avril, 5 juin et 27 juillet 2025.